



Le baromètre du Bilan GES 2024

Le bilan GES en 2024, comment cet exercice réglementaire a-t-il été adopté par les entreprises pour ancrer durablement leurs stratégies climat ?

KEEKOFF.

c'OO'L ROOF

impact^{Plus}

CLIMAX

Team for the Planet

Finance
Innovation

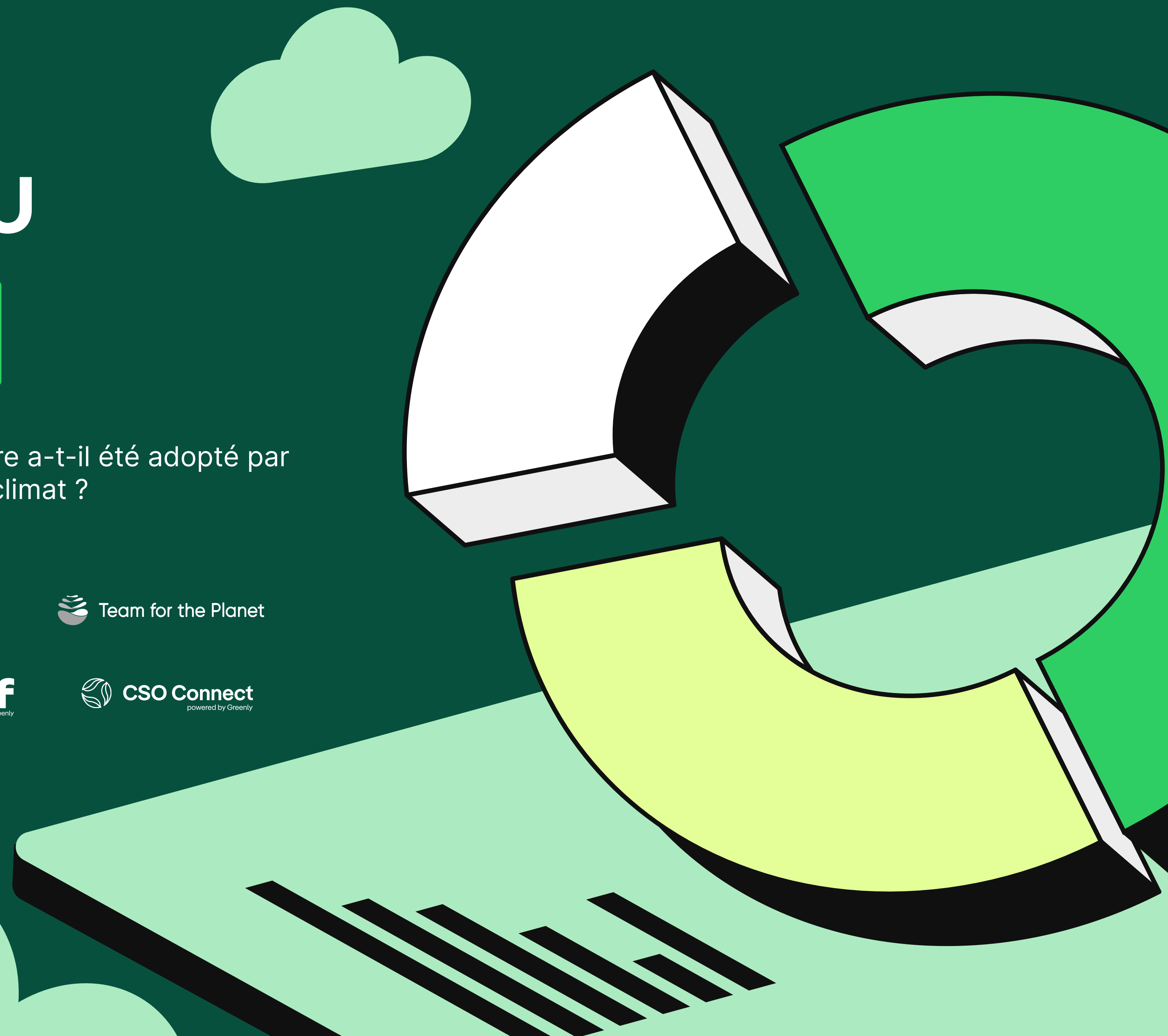
Provigis

France Digitale

B
Lab
France

leaf
by Greenly

CSO Connect
powered by Greenly



Sommaire

Introduction	03
Edito	04
Principaux enseignements et chiffres clés	06
Une intégration réussie des enjeux carbone au sein des entreprises	14
Le bilan GES, un outil de suivi indispensable pour une gestion efficace des émissions	23
Relever les derniers défis pour déployer une stratégie carbone holistique	36
Conclusion	45
Glossaire	46
Remerciements	47

Introduction

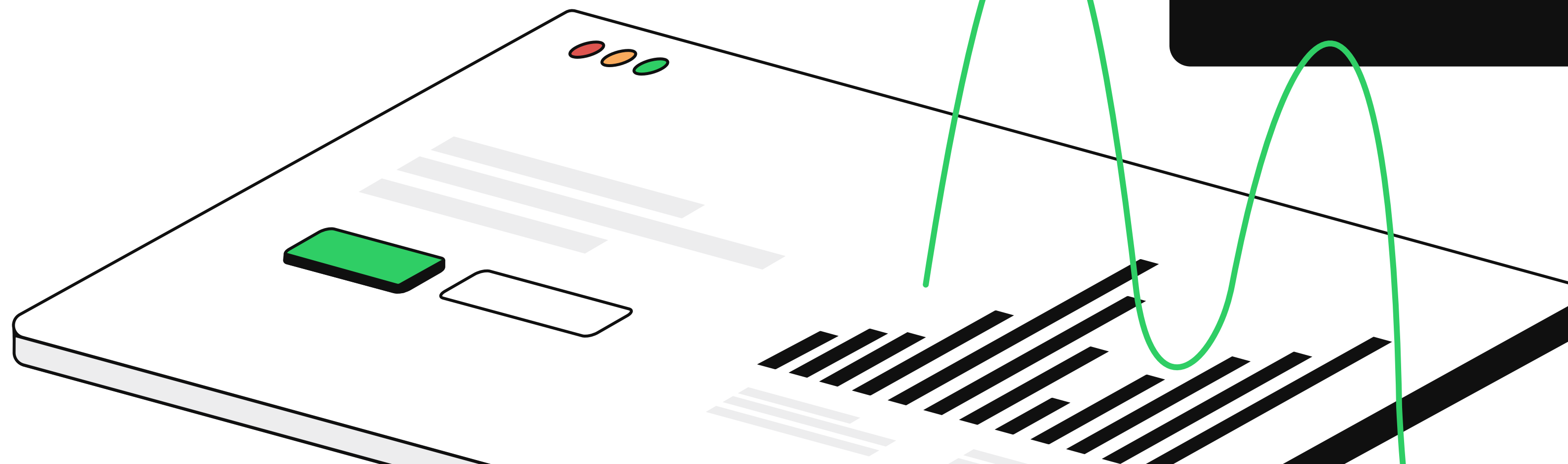
Alors que l'urgence climatique impose une transformation profonde des modèles économiques, le bilan GES s'impose comme un outil stratégique incontournable pour les entreprises. Pour aider les entreprises à s'engager durablement pour le climat, Greenly et ses 9 partenaires dévoilent les résultats de la seconde édition du baromètre bilan GES.

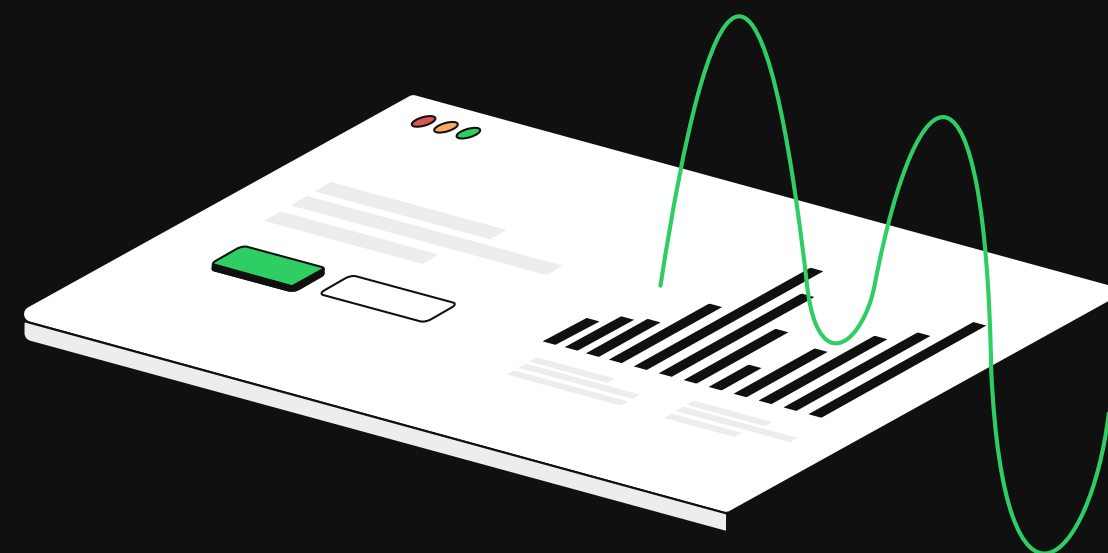
Ce baromètre vise à offrir une vision claire et comparative des pratiques en matière de mesure et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, à travers tous les secteurs d'activité et quelle que soit la taille des entreprises. Cette seconde édition permet également de suivre l'évolution des pratiques des entreprises en terme de stratégie climat, entre 2022 et 2024.

À travers des données précises et des analyses sectorielles, cette étude fournit les clés pour comprendre les avancées réalisées et les défis qui restent à relever pour construire un monde bas carbone.

L'objectif de ce baromètre est de répondre à des questions cruciales :

- Où en sont les entreprises dans la mesure de leurs émissions de GES ?
- Comment les entreprises intègrent-elles la réduction des émissions dans leurs stratégies ?
- Quels sont les obstacles rencontrés dans le processus de réduction des émissions ?
- Quels sont les leviers à actionner afin d'aider les entreprises les plus réticentes à s'engager ?





Un bilan GES désigne l'évaluation de la quantité de gaz à effet de serre, générée dans l'atmosphère par l'activité d'une entité sur une année.

ADEME

86%

des entreprises déclarent avoir déjà réalisé un bilan GES en 2024.



Ce baromètre a pour vocation de devenir une base de référence pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activité, qui souhaitent mettre la réductions des émissions au cœur de leur stratégie. En offrant une vue d'ensemble des pratiques actuelles et des progrès réalisés, il aspire à accompagner les entreprises dans une démarche essentielle : mesurer leurs émissions GES pour ensuite les réduire.

Arnaud Delubac
CMO de Greenly

97%

des entreprises interrogées ont développé une stratégie RSE au sein de leurs opérations en 2024.

210 Répondants



Cette seconde édition permet également de suivre l'évolution des pratiques des entreprises en terme de stratégie climat, entre 2022 et 2024.

**Arnaud Delubac**

Co-fondateur & CMO Greenly

Dans un contexte où les entreprises sont appelées à jouer un rôle de plus en plus actif dans la lutte contre le changement climatique, le bilan GES s'impose comme un levier clé de transformation. Loin de se limiter à une simple exigence réglementaire, il offre une formidable opportunité d'initier un changement stratégique profond, permettant de repenser les modèles d'affaires, d'améliorer l'efficacité opérationnelle et de contribuer activement à la réduction des émissions globales.

Ce baromètre a pour vocation de devenir une base de référence pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activité, qui souhaitent mettre la réduction des émissions au cœur de leur stratégie. En offrant une vue d'ensemble des pratiques actuelles et des progrès réalisés, il aspire à accompagner les entreprises dans une démarche essentielle : mesurer leurs émissions GES pour ensuite les réduire.

Chez Greenly, nous sommes convaincus que chaque entreprise peut et doit jouer un rôle dans la lutte contre le réchauffement climatique. La première étape pour y parvenir est d'acquérir une compréhension précise de ses propres émissions. Cette prise de conscience ouvre la voie à des actions concrètes, adaptées à chaque organisation, qui peut à la fois améliorer leur résilience, optimiser leur performance énergétique et répondre aux attentes croissantes des consommateurs, des partenaires et des réglementations.

Principaux enseignements et chiffres clés

Le bilan GES au coeur des stratégies d'entreprise

86%

des entreprises déclarent avoir déjà réalisé un bilan GES en 2024. Une augmentation forte comparée à 2022, lorsque seulement 22% des entreprises avaient déclaré avoir déjà réalisé un bilan GES.

Une internalisation croissante de l'expertise carbone

30%

des entreprises réalisent leur bilan GES en interne. En 2022, c'était seulement 5% des entreprises qui avaient une personne spécialisée en interne pour mener à bien cette démarche.

La RSE, une norme intégrée à la gouvernance des entreprises

97%

des entreprises interrogées ont développé une stratégie RSE au sein de leurs opérations en 2024.

Le bilan GES, première étape d'une stratégie carbone holistique

90%

des entreprises déclarent mettre en place un plan d'action à la suite de leur bilan GES pour réduire leurs émissions de GES et améliorer leur impact environnemental.

01

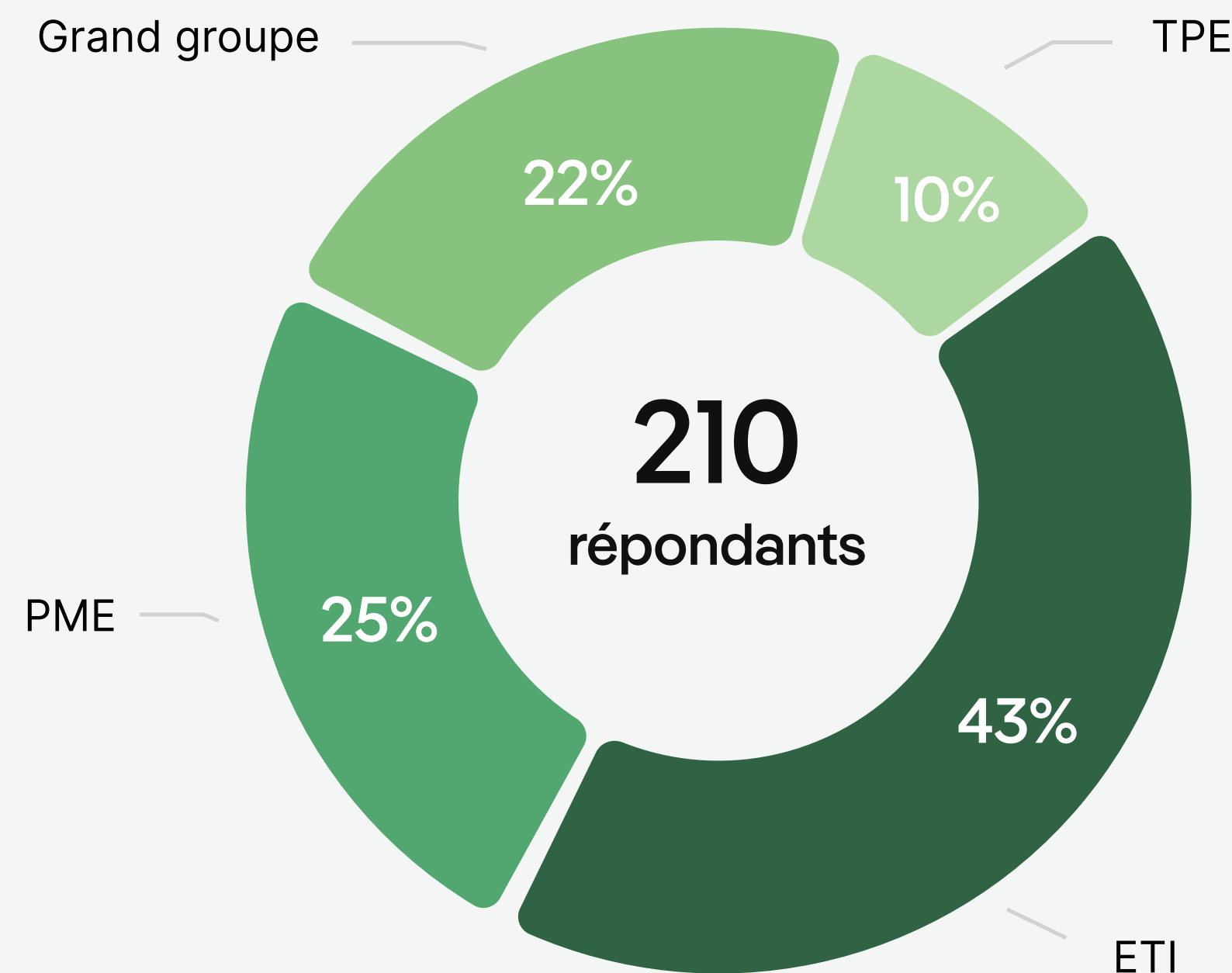
Méthodologie



Typologie des entreprises répondantes

Cette étude s'appuie sur les réponses de 210 entreprises françaises, recueillies sur deux mois d'étude.

Parmi les participants, 43% des entreprises sont de taille intermédiaire, tandis que 25% sont des entreprises de petite et moyenne taille. Les autres répondants sont des grands groupes, tandis qu'une minorité sont des TPE.



Note sur les limites et biais de ce baromètre

Malgré les efforts déployés pour recueillir un maximum d'informations en sondant des entreprises de différentes tailles et secteurs d'activité, plusieurs biais potentiels doivent être pris en compte dans l'interprétation des résultats de cette étude.

D'abord, la taille de l'échantillon de cette étude reste modeste, offrant une vue d'ensemble indicative plutôt que des conclusions définitives. Si les tailles d'entreprises et les secteurs représentés varient, cela ne représente pas l'intégralité des entreprises françaises, ce qui peut limiter les analyses de certaines questions ainsi que les conclusions proposées. De plus, l'échantillon sondé sur l'année 2022 n'étant pas le même que celui de l'année 2024, la comparaison entre les deux années reste à titre d'estimation. Enfin, la culture d'entreprise, variable selon l'entreprise et changeante dans le temps, peut également influencer sur les résultats et créer des disparités.

Cette étude est avant tout une première étape pour poser les bases d'une analyse approfondie et pour engager une discussion collective. Greenly invite les membres de l'écosystème à partager leurs expertises dans les futures éditions afin de renforcer la fiabilité des chiffres et des apprentissages, et de bâtir une communauté engagée autour de la contribution scientifique et des actions concrètes en faveur du climat.



Qu'est ce qu'un bilan GES ?

Selon la définition fournie par l'Agence de l'environnement de la maîtrise de l'énergie (dite ADEME ou Ademe), un bilan GES désigne l'évaluation de la quantité de gaz à effet de serre (GES) générée dans l'atmosphère par l'activité d'une entité (entreprise, collectivité, territoire, etc.) sur une année.

Les émissions de GES sont réparties en trois grandes catégories, aussi connues sous le nom de "scopes" ou de classes. Elles sont quantifiées en tonnes de carbone.

Le scope 1

Le scope 1 englobe les émissions directes, liées à la fabrication du produit ou du service de l'entreprise. Par exemple, si la fabrication du produit a nécessité l'utilisation de pétrole, la combustion de carburant, ou si la production du produit a engendré des émissions de CO₂ ou de méthane, toutes ces répercussions seront comptabilisées dans le scope 1.

Le scope 2

Le scope 2 désigne les émissions indirectes, liées à la consommation d'énergie nécessaire pour la fabrication du produit ou du service. L'électricité utile à l'alimentation des usines, par exemple.

Le scope 3

Le scope 3 regroupe les émissions indirectes liées au cycle de vie du produit, mais qui ne sont pas directement liées à la fabrication du produit : extraction des matières premières, transport jusqu'à l'usine de production, etc.

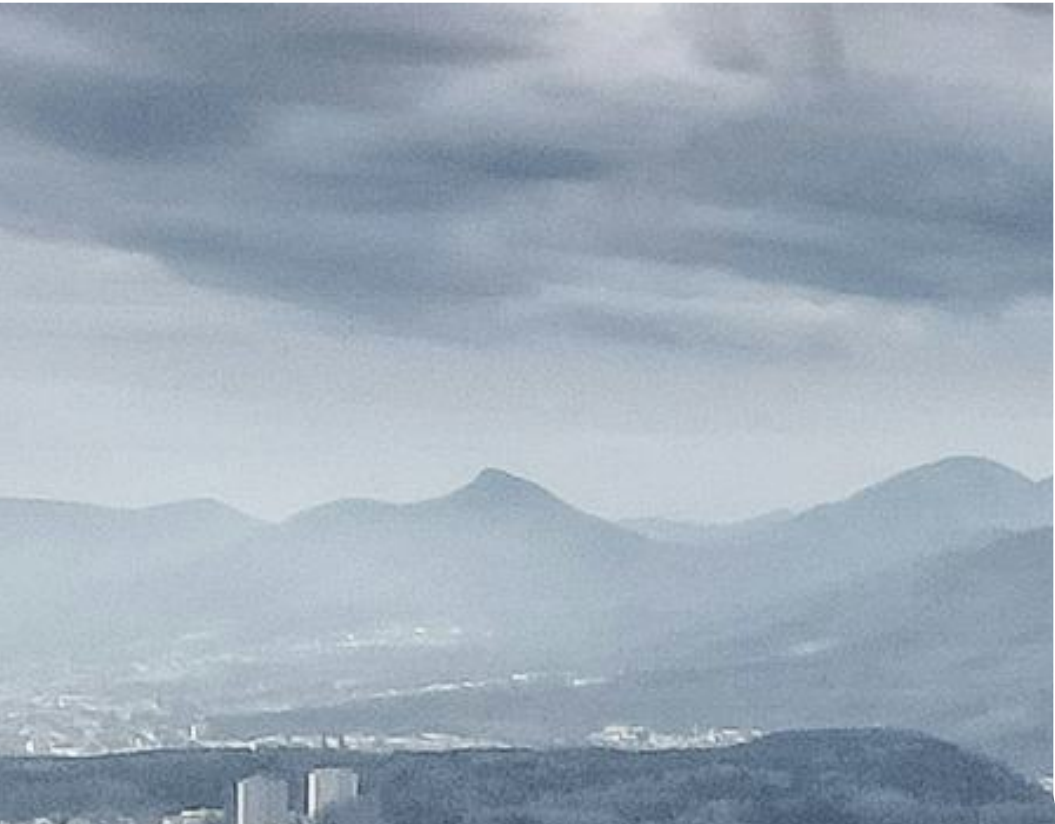
La mise à jour BEGES v5 de la méthodologie de l'ADEME vient préciser le calcul. Désormais, les émissions de GES sont réparties en six grandes catégories selon leur provenance :

- La catégorie 1, qui comptabilise les émissions directes de GES.
- La catégorie 2, qui englobe les émissions indirectes associées à l'énergie.
- La catégorie 3, qui concerne les émissions indirectes associées au transport.
- La catégorie 4, qui inclut les émissions indirectes associées aux produits achetés.
- La catégorie 5, qui recense les émissions indirectes associées aux produits vendus.
- La catégorie 6, qui rend compte de toutes les autres émissions indirectes non incluses au sein des précédentes catégories.

Ce tableau illustre les différentes sources d'émissions prises en compte par les postes et catégories réglementaires de la version 5 du BEGES de l'ADEME :

	Catégorie	Poste	Exemples de sources d'émissions
SCOPE 1	1. ÉMISSIONS DIRECTES DE GES	1.1 Émissions directes des sources fixes de combustion	Consommation de combustibles - fioul, bois, gaz naturel... - dans une chaudière (du périmètre organisationnel)
		1.2 Émissions directes des sources mobiles de combustion	Consommation de carburant dans une voiture, un poids lourd ou autre engin (du périmètre organisationnel)
		1.3 Émissions directes des procédés hors énergie	Procédés industriels autres que la combustion tels que la décarbonatation (dans une installation du périmètre organisationnel)
		1.4 Émissions directes fugitives	Procédés industriels autres que la combustion tels que la décarbonatation (dans une installation du périmètre organisationnel)
		1.5 Émissions issues de la biomasse (sols et forêts)	Fuites (issues du périmètre organisationnel) de fluides frigorigènes, de méthane lors de la décomposition anaérobie des déchets, de protoxyde d'azote lors de l'épandage des engrais
SCOPE 2	2. ÉMISSIONS INDIRECTES ASSOCIÉES À L'ÉNERGIE	2.1 Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Génération de l'électricité par une centrale (non incluse dans le périmètre organisationnel) thermique, nucléaire ou de production d'électricité renouvelable
		2.2 Émissions indirectes liées à la consommation d'énergie autre que l'électricité	Fonctionnement de turbines ou chaudières (hors du périmètre organisationnel)

			Catégorie	Poste	Exemples de sources d'émissions
SCOPE 3	3. ÉMISSIONS INDIRECTES ASSOCIÉES AU TRANSPORT	3.1 Transport de marchandise amont	Transport de marchandises par poids lourd, train, bateau, avion, vélo à assistance électrique, etc. dont le coût est supporté par la Personne Morale		
		3.2 Transport de marchandise aval	Transport de marchandises par poids lourd, train, bateau, avion, vélo à assistance électrique, etc. dont le coût n'est pas supporté par la Personne Morale		
		3.3 Déplacements domicile-travail	Voiture, transport collectif, deux-roues motorisé, vélo à assistance électrique, etc. utilisé par l'employé-e pour se rendre au travail		
		3.4 Déplacements des visiteurs et des clients	Avion, train, voiture en location, taxi, vélo à assistance électrique, etc. ou transport collectif urbain utilisé par le visiteur ou client pour se rendre dans une des installations du périmètre organisationnel		
		3.5 Déplacements professionnels	Avion, train, voiture en location, taxi, vélo à assistance électrique, etc. ou transport collectif urbain utilisé pour le déplacement professionnel		



SCOPE 3	4. ÉMISSIONS INDIRECTES ASSOCIÉES AUX PRODUITS ACHETÉS	4.1 Achats de biens	Extraction (ou culture) puis transformation des matériaux pour la production des produits non durables achetés par la Personne Morale : matières premières pour la production, papier, fournitures diverses...
		4.2 Immobilisations de biens	Extraction (ou culture) puis transformation des matériaux pour la production des produits non durables achetés par la Personne Morale : bâtiments et autres infrastructures, véhicules, machines, matériel informatique...
		4.3 Gestion des déchets	Collecte et traitement – incinération, compostage, enfouissement, recyclage... - des déchets et effluents issus du périmètre organisationnel
		4.4 Actifs en leasing amont	Production, utilisation, entretien, fin de vie de biens - véhicules, logements, engins - qui sont loués par la Personne Morale à des tiers qui en sont les propriétaires
		4.5 Achats de services	Activités donnant lieu à la production d'un service – banque, publicité, conseil, étude technique... - acheté par la Personne Morale
	5. ÉMISSIONS INDIRECTES ASSOCIÉES AUX PRODUITS VENDUS	5.1 Utilisation des produits vendus	Production de l'énergie et des matières consommés pendant toute leur durée de vie par les produits vendus durant l'année de reporting par la Personne Morale
		5.2 Actifs en leasing aval	Production, utilisation, entretien, fin de vie de biens - véhicules, logements, engins - qui appartiennent à la Personne Morale et sont loués à des tiers qui en sont les utilisateurs
		5.3 Fin de vie des produits vendus	Collecte et traitement – incinération, compostage, enfouissement, recyclage... - lors de leur fin de vie des produits vendus durant l'année de reporting par la Personne Morale
		5.4 Investissements	Activités et projets financés par la Personne Morale
	6. AUTRES ÉMISSIONS INDIRECTES	6.1 Autres émissions indirectes	Sources d'émissions indirectes découlant des activités de la Personne Morale et qui ne peuvent être comptabilisées dans l'un des autres postes

02

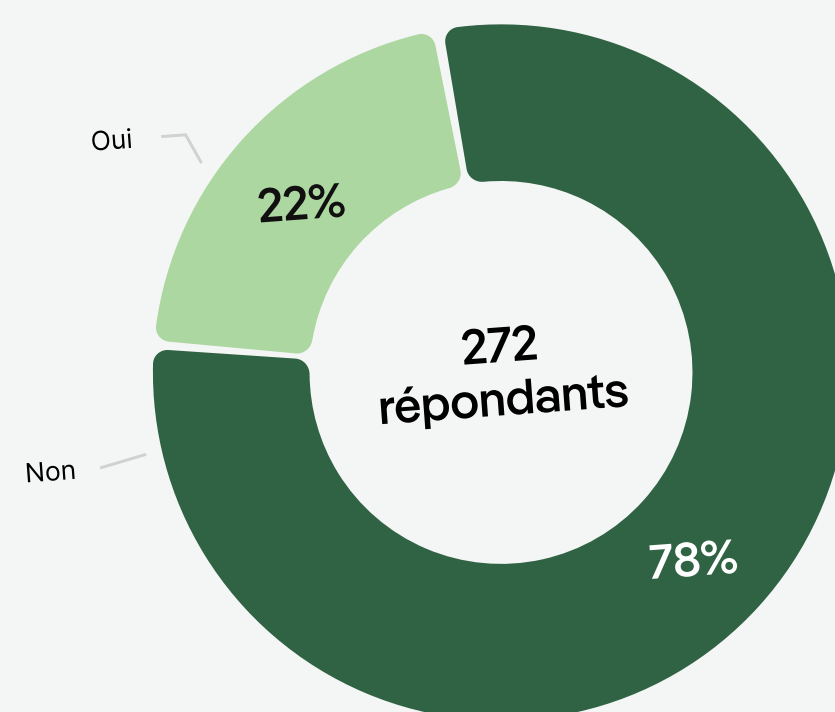
Chapitre 1

Une intégration réussie des
enjeux carbone au sein des
entreprises

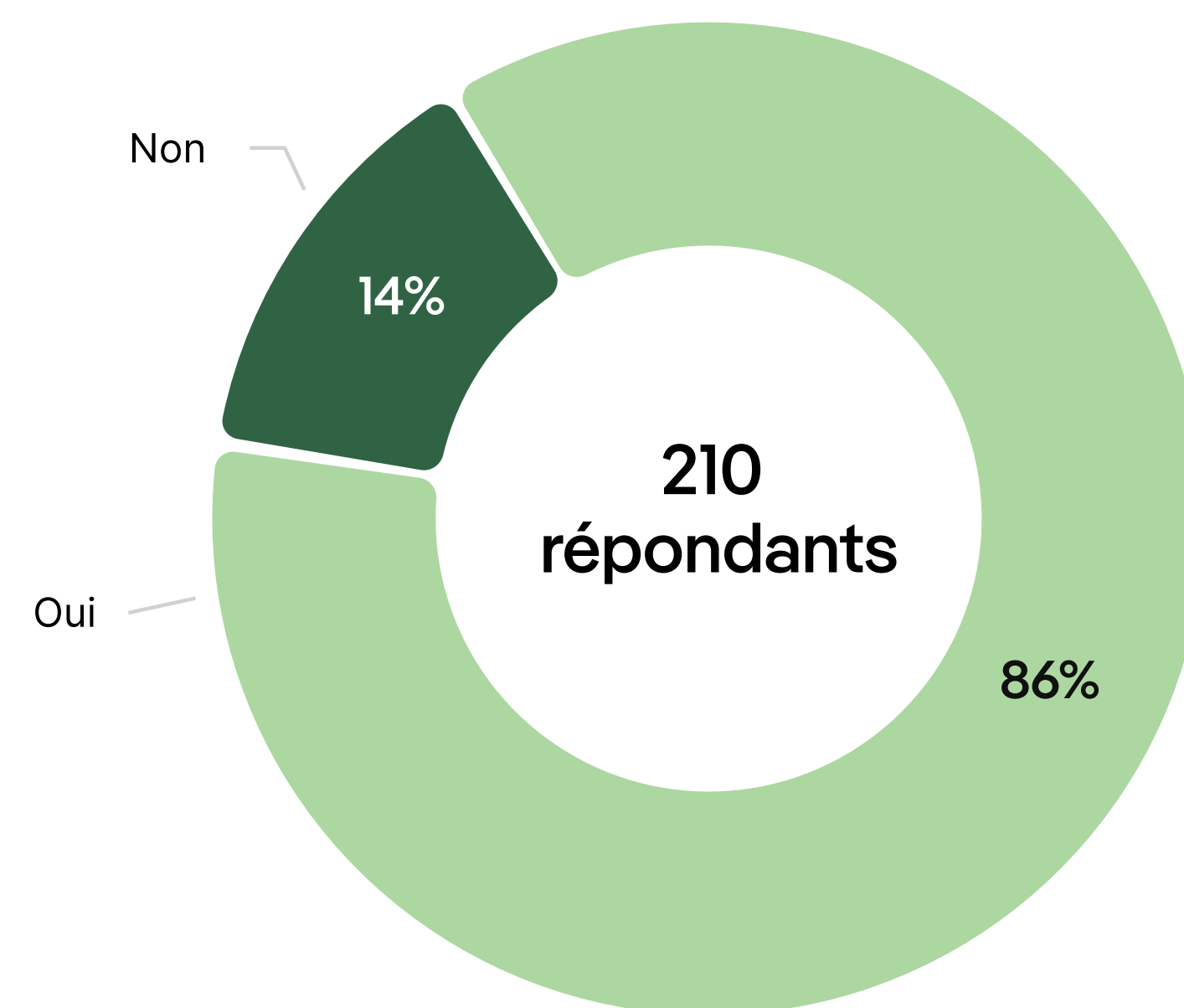
En 2024, 86% des entreprises interrogées ont réalisé un bilan GES. C'est 64 points de pourcentage de plus par rapport au baromètre Bilan GES 2022. Cette augmentation significative témoigne d'une prise de conscience accrue des entreprises face aux enjeux climatiques et de leur engagement croissant à mesurer et à réduire leur empreinte carbone.

Cette hausse est particulièrement visible chez les entreprises de taille moyenne, qui ont commencé à rattraper leur retard par rapport aux grandes entreprises en reconnaissant la valeur de ces évaluations.

Taux de réalisation d'un bilan GES en 2022

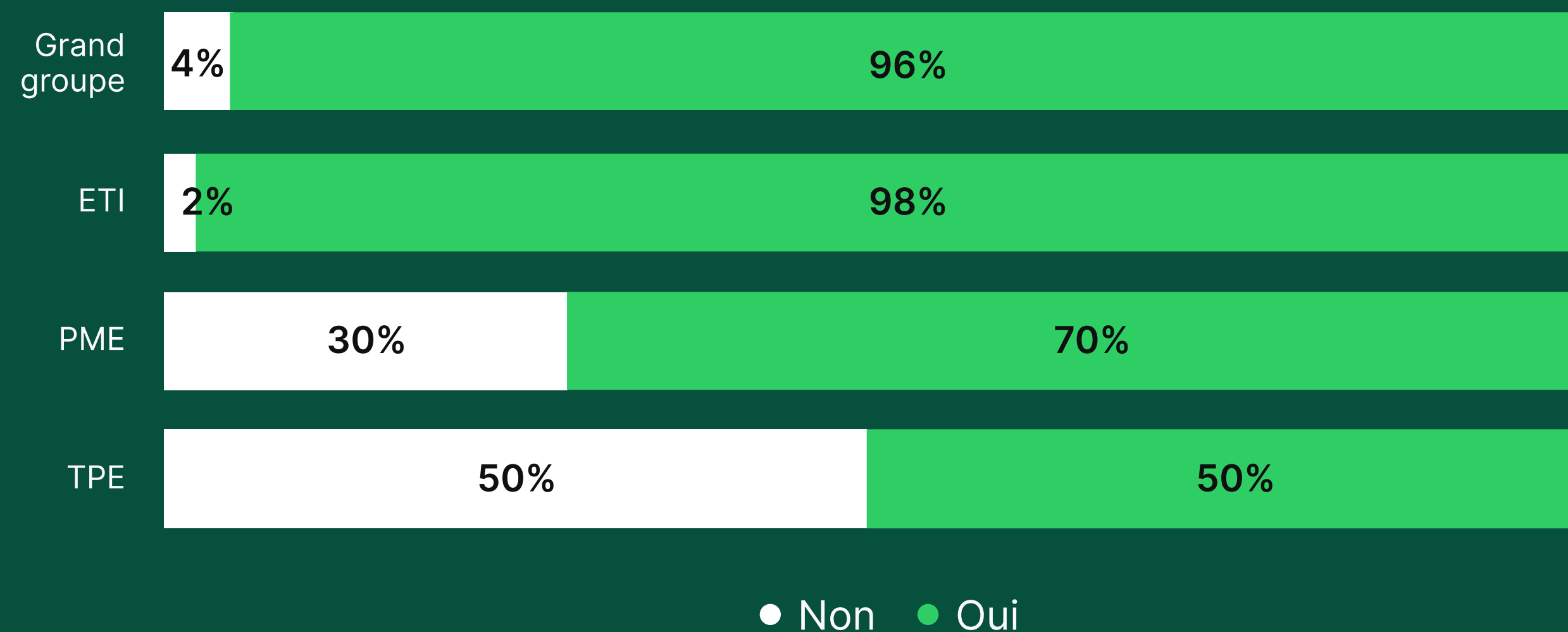


Taux de réalisation d'un bilan GES en 2024



Plus de 90% des grands groupes et ETI réalisent des bilans GES

Taux de réalisation d'un bilan GES selon la typologie d'entreprise

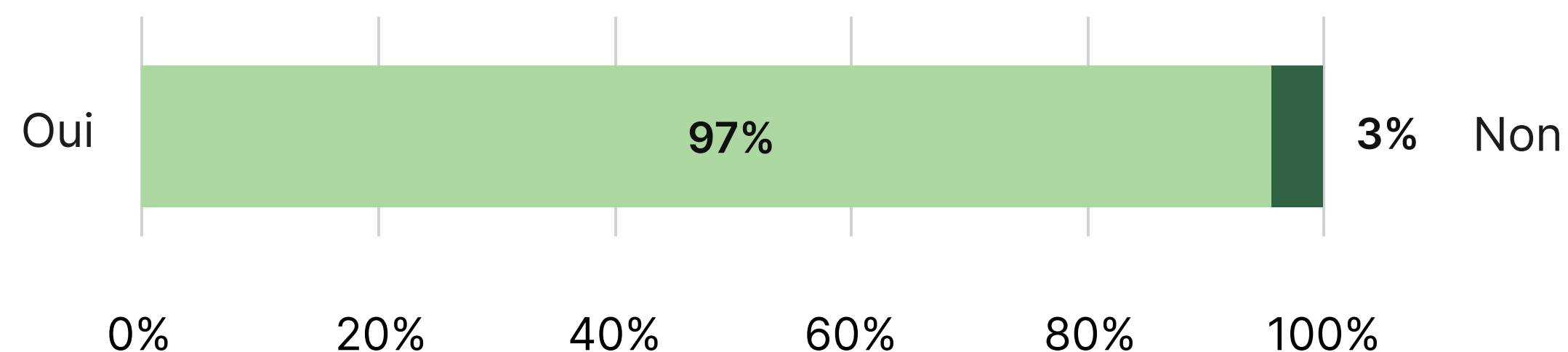


Le lien étroit entre la taille de l'entreprise et la propension à réaliser un bilan GES s'explique par le fait que les grandes entreprises disposent de moyens financiers et humains plus importants. De plus, conformément à la réglementation BEGES, l'obligation de réaliser un bilan GES concerne les acteurs suivants :

- Les entreprises de plus de 500 salariés (250 en outre-mer).
- Les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants.
- Les établissements publics de plus de 250 salariés.
- Certaines autres organisations publiques ou privées sous certaines conditions.

Avoir une stratégie RSE est devenu une norme

Mise en oeuvre d'une stratégie RSE



Aujourd'hui, la RSE est devenue un enjeu central pour les entreprises, notamment comme outil de communication, et ce, quel que soit leur secteur d'activité. Si les TPE n'ont pas encore systématiquement intégré la RSE dans leur gouvernance en raison de leurs ressources limitées, la situation est bien différente pour les entreprises de taille plus importante. En effet, les ETI, les grandes entreprises et même les PME structurées ont désormais mis en place une gouvernance dédiée à la RSE, reflet de l'importance croissante de ces enjeux.

Seulement

6 PME/TPE

sur les 210
entreprises
interrogées
n'ont pas de
stratégie RSE.



Mettre en place une démarche RSE consiste à établir un plan d'action en vue de répondre aux enjeux du développement durable.

Il s'agit de définir les leviers par l'intermédiaire desquels l'entreprise agira en faveur des trois piliers de la RSE :

- le pilier économique : mettre en place une tarification équitable, soutenir les fournisseurs locaux, être transparent auprès des investisseurs, etc.
- le pilier social : améliorer l'égalité des chances et la diversité, garantir la sécurité au travail, respecter les droits de l'homme, etc.
- le pilier environnemental : privilégier le recours aux énergies renouvelables, préserver les ressources naturelles, gérer et limiter ses déchets, mesurer et réduire ses émissions de gaz à effet de serre, gestion des impacts sur la biodiversité, etc.

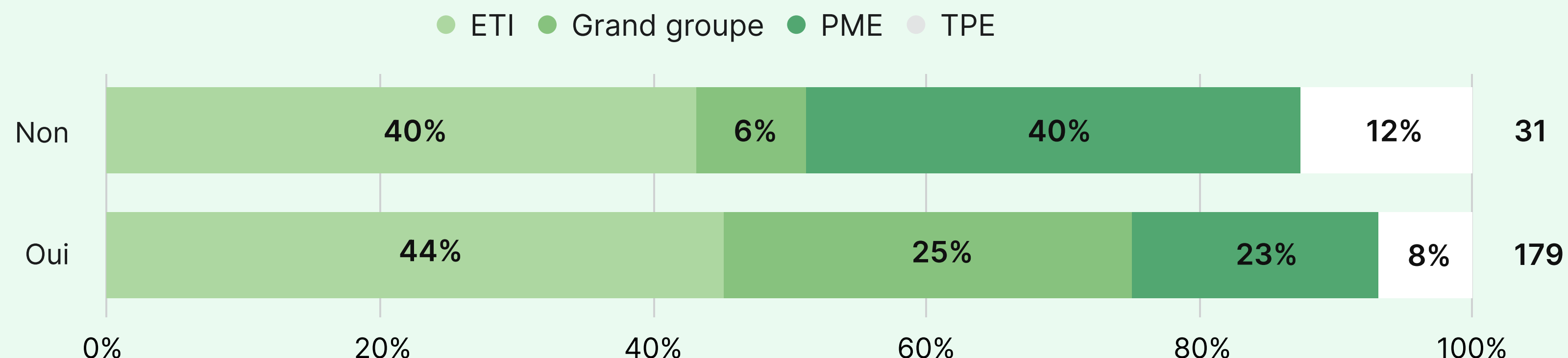
En l'absence de réglementation couvrant toutes les entreprises et tous les enjeux RSE, le contenu des stratégies RSE varie d'une entreprise à une autre au gré des cultures d'entreprises et des profils. De plus, aucun outil ne permet de s'assurer de la pertinence des mesures déclarées et de la réelle mise en place de ces dernières.

La RSE devient un sujet traité en instance de décision

Le fait que 85 % des entreprises rattachent leur stratégie RSE au Comex démontre que la RSE est devenue **une priorité stratégique**, intégrée au plus haut niveau de la gouvernance. Cette tendance souligne que les enjeux de durabilité ne sont plus marginaux, mais sont désormais essentiels pour la performance globale et la pérennité des entreprises, quelle que soit leur taille.

En centralisant la RSE au sein du Comex, les entreprises assurent une meilleure cohérence entre leurs objectifs stratégiques et leurs pratiques responsables, répondant ainsi aux attentes croissantes des parties prenantes et renforçant leur compétitivité et leur résilience sur le long terme.

Part des entreprises rattachant la stratégie RSE au Comex

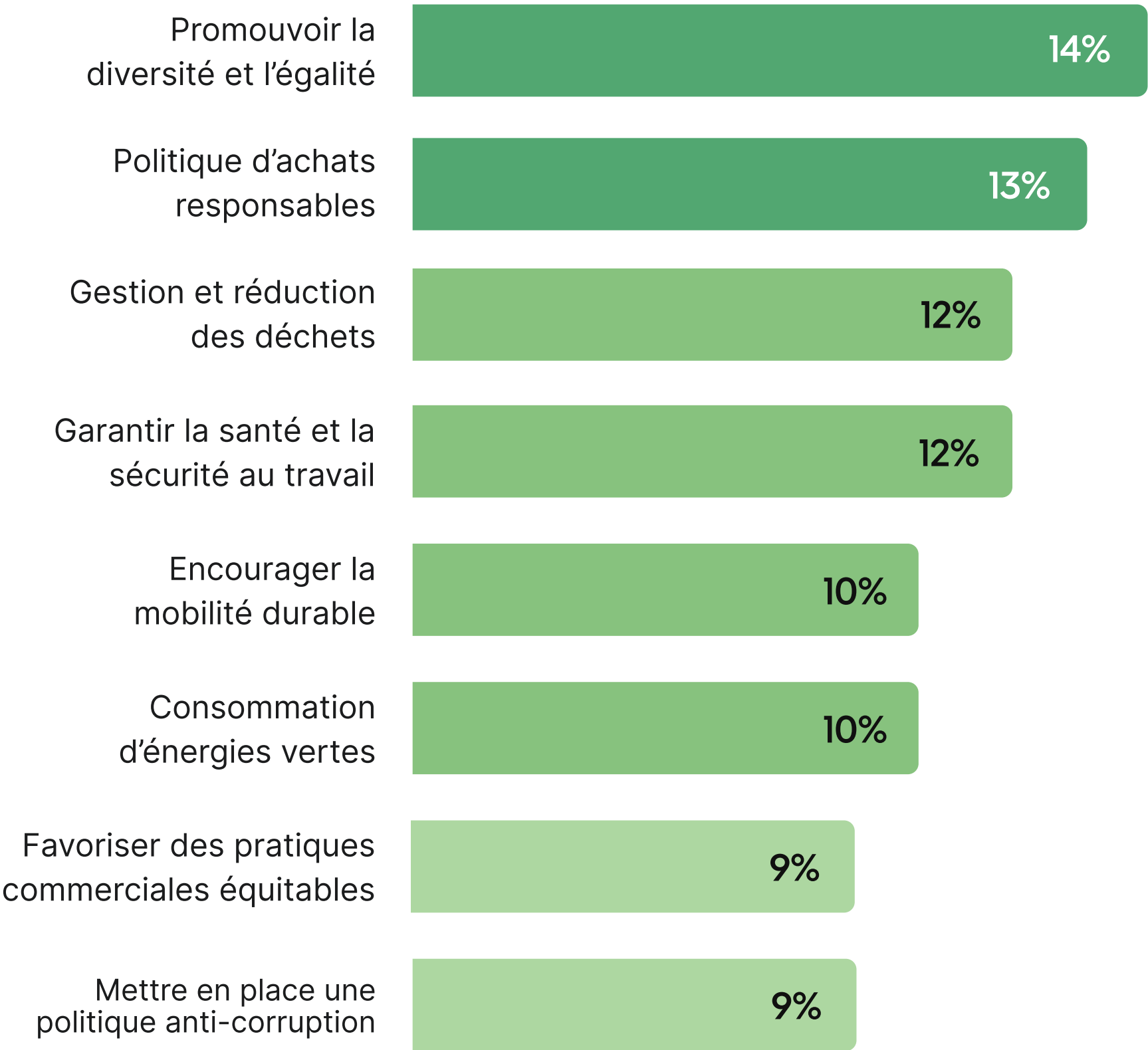


Les sujets proposés aux répondants ont tous été considérés comme cruciaux pour les stratégies RSE des entreprises, quelle que soit leur taille.

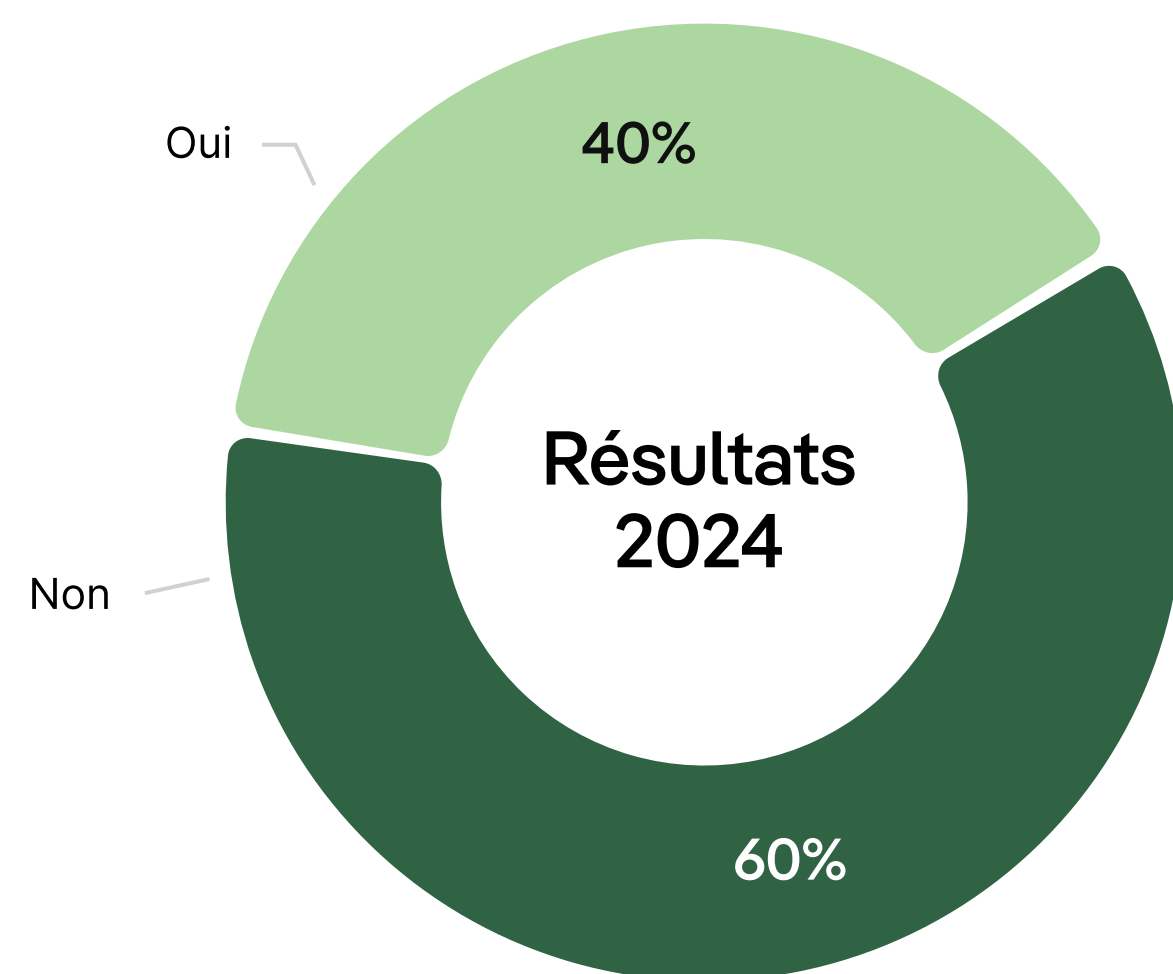
En effet, plus d'une entreprise sur deux a souligné l'importance de plusieurs critères, illustrant ainsi que les raisons d'adopter une démarche RSE sont multiples et concernent désormais l'ensemble des services de l'entreprise. Cela montre que la RSE n'est plus confinée à une fonction spécifique, mais qu'elle est devenue une priorité transversale, intégrée dans toutes les dimensions de l'organisation.

Plus d'une entreprise sur deux a souligné l'importance de plusieurs critères

Part des entreprises qui classent ces sujets parmi les plus importants dans leur stratégie RSE

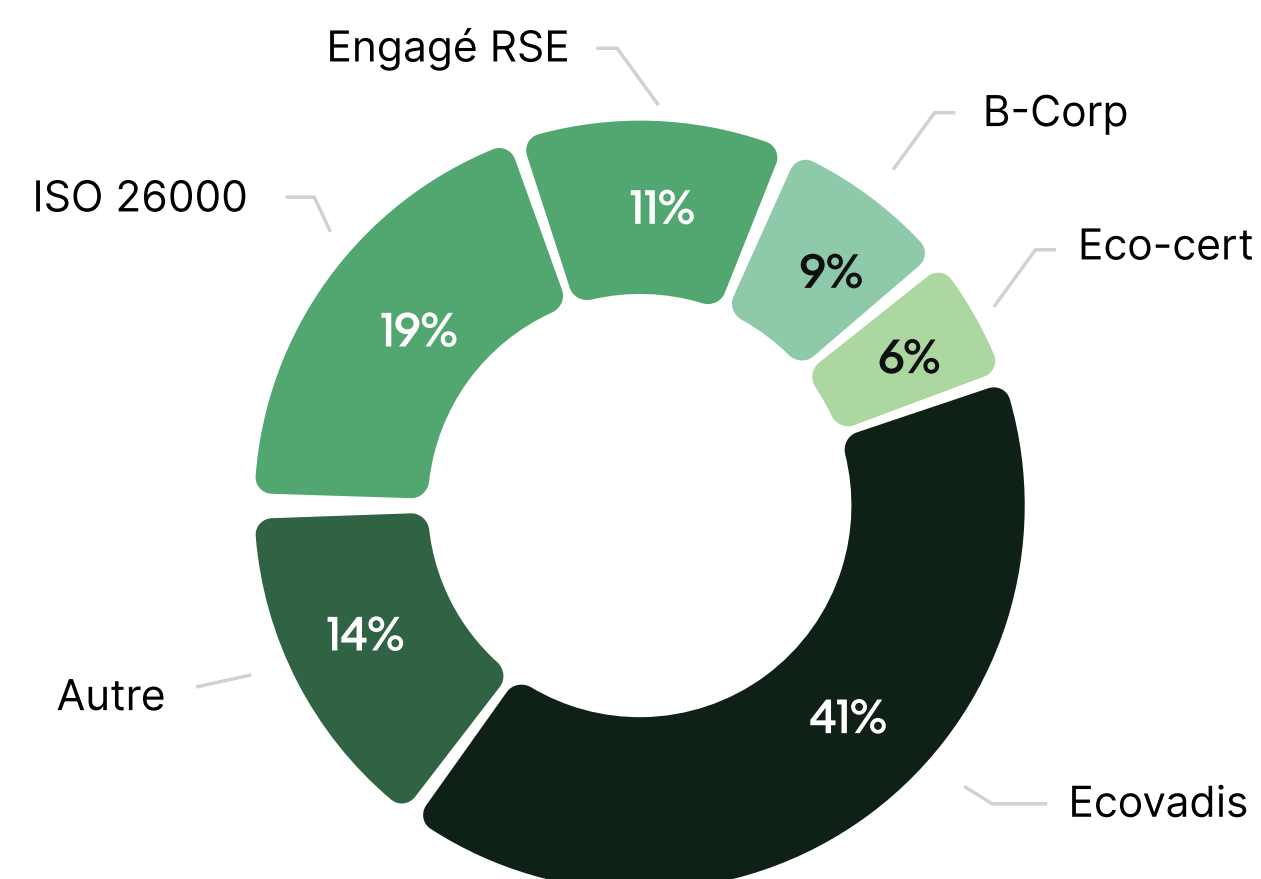


1/3 des entreprises interrogées ont une certification RSE



Par rapport au baromètre Bilan GES 2022, 3% d'entreprises interrogées en plus ont une certification RSE.

Répartition des certifications obtenues



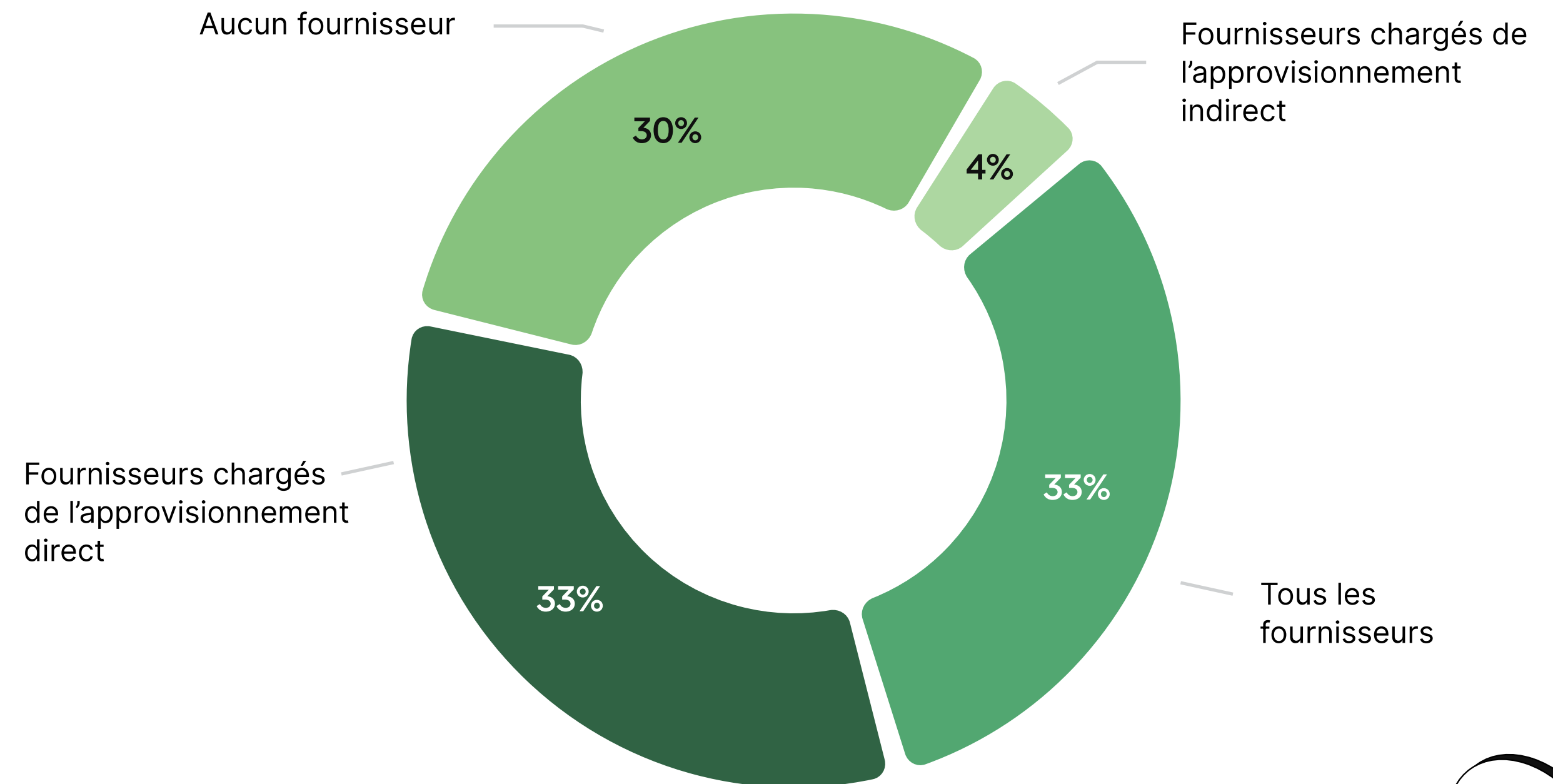
Le terme de certification RSE désigne ici un système de mesure de performance RSE et regroupe ainsi l'ensemble des notations, scores ou labels RSE existants.

Les certifications constituent un outil de valorisation et de crédibilisation de la stratégie RSE, avec des périmètres et des exigences différents. Les certifications présentent des méthodologies variées, parfois opaques, et prennent en compte de nombreux aspects RSE. Malheureusement, elles sont parfois concentrées sur le reporting plutôt que les actions de réduction d'impact.

Le bilan GES est souvent identifié comme un critère clé pour obtenir certains scores environnementaux. C'est notamment le cas pour l'initiative SBTi ou du Carbon Trust qui reposent sur des données fiables et des engagements chiffrés, qui sont directement issus des résultats du GHG Protocol.

Plus de **2/3 des entreprises** définissent des exigences en matière de RSE pour leurs fournisseurs

État des lieux de l'engagement des fournisseurs

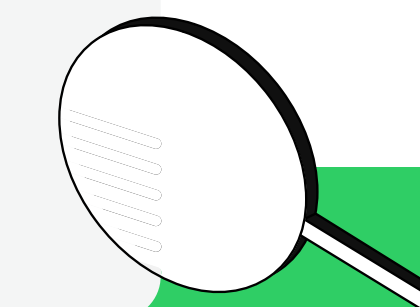


Le scope 3 représente souvent la majeure partie des émissions de gaz à effet de serre d'une entreprise, atteignant parfois jusqu'à **70 à 90 % des émissions totales**. Dès lors, l'engagement des fournisseurs devient indispensable pour réduire efficacement l'empreinte carbone globale. Les fournisseurs de l'approvisionnement direct sont donc visés par des exigences en matière de RSE par la majorité des entreprises qui s'en soucient.

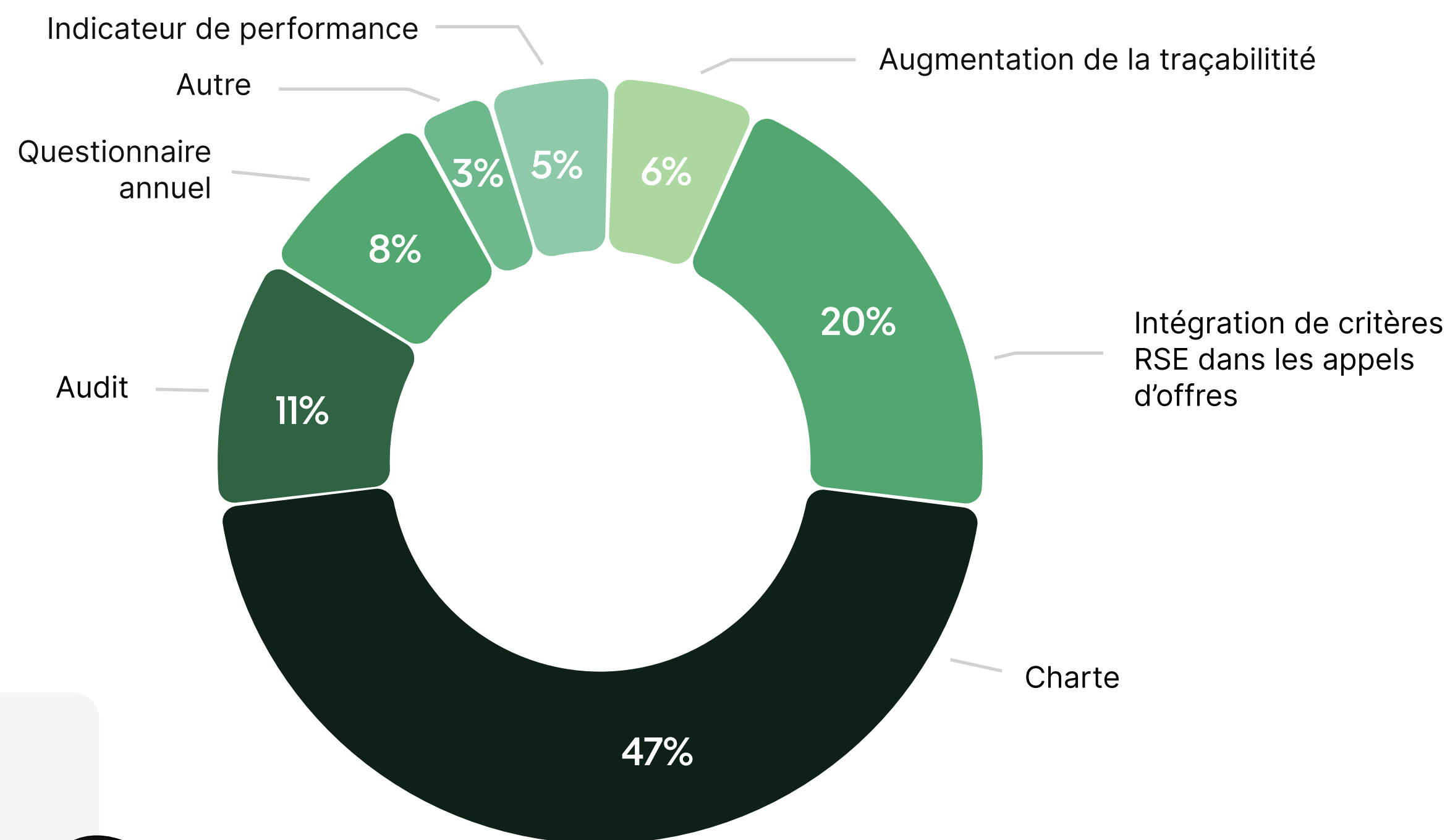
Cependant, les exigences adressées aux fournisseurs sont souvent disparates et dépendantes de la volonté des entreprises. Selon la taille ou le secteur d'activité de ces dernières, les critères d'engagement fournisseurs varient tandis que les réponses des fournisseurs restent déclaratives. Consulter le rapport RSE est donc essentiel pour comprendre en détail les attentes spécifiques d'une entreprise vis-à-vis de ses fournisseurs.

Pour s'assurer que leurs exigences RSE soient bien respectées par leurs fournisseurs, **47% des entreprises mettent en place une charte.**

Les critères RSE sont intégrés dans les appels d'offre de 20% des entreprises interrogées



Méthodes d'engagement des fournisseurs



03

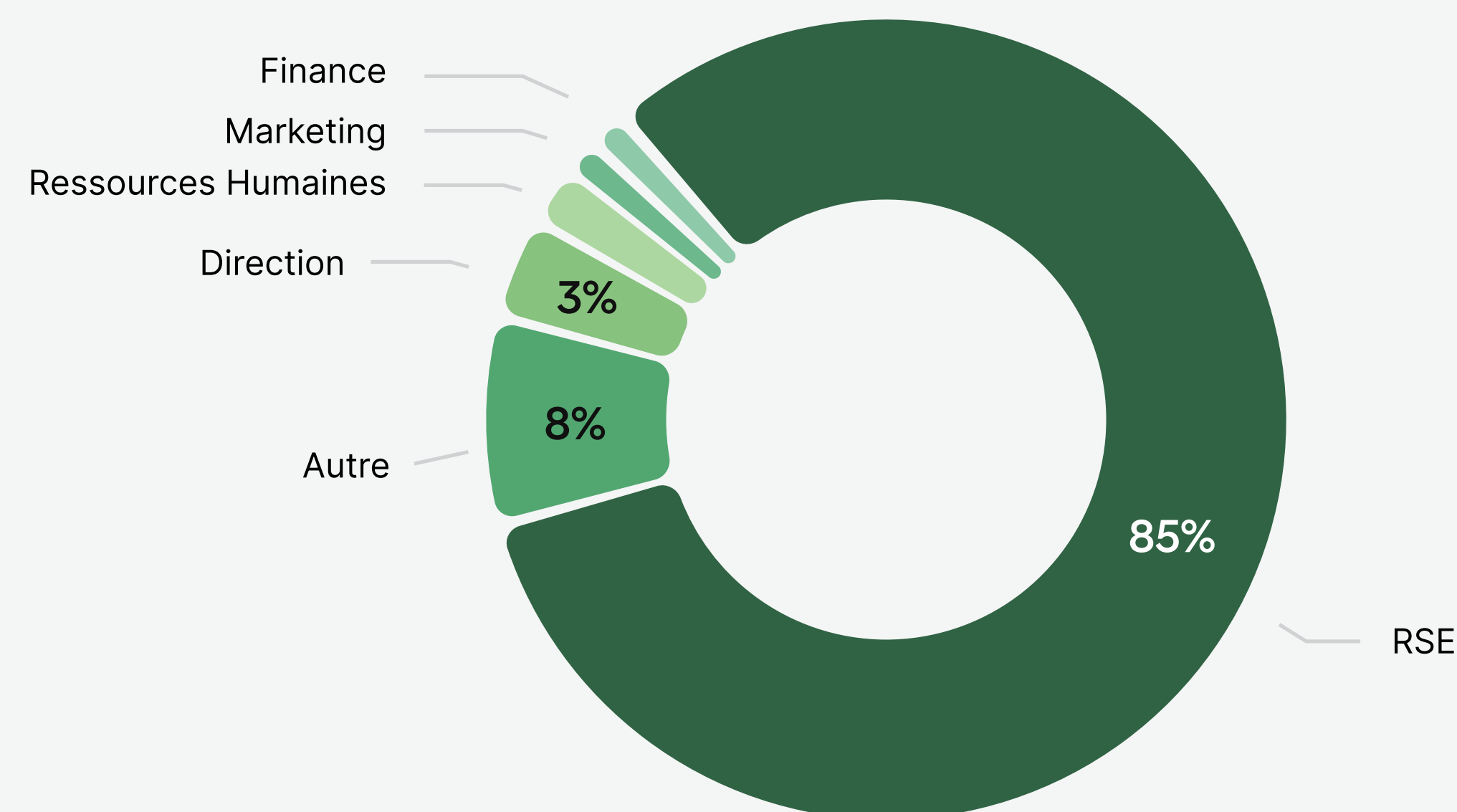
Chapitre 2

Le bilan GES, un outil de suivi
indispensable pour une gestion
efficace des émissions

Pour **85% des entreprises**, le département RSE est responsable de la réalisation du bilan GES

La réalisation du bilan GES est de plus en plus confiée aux départements RSE des entreprises.

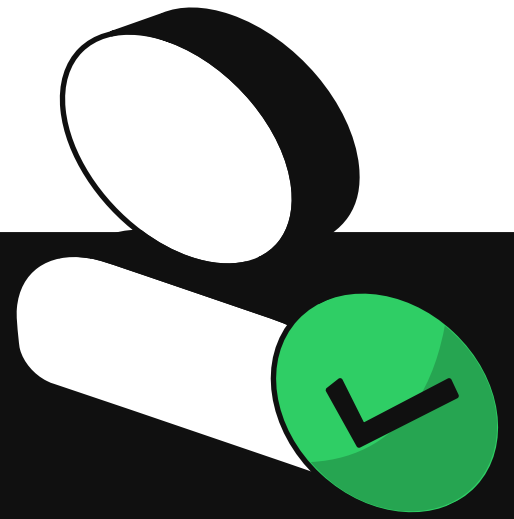
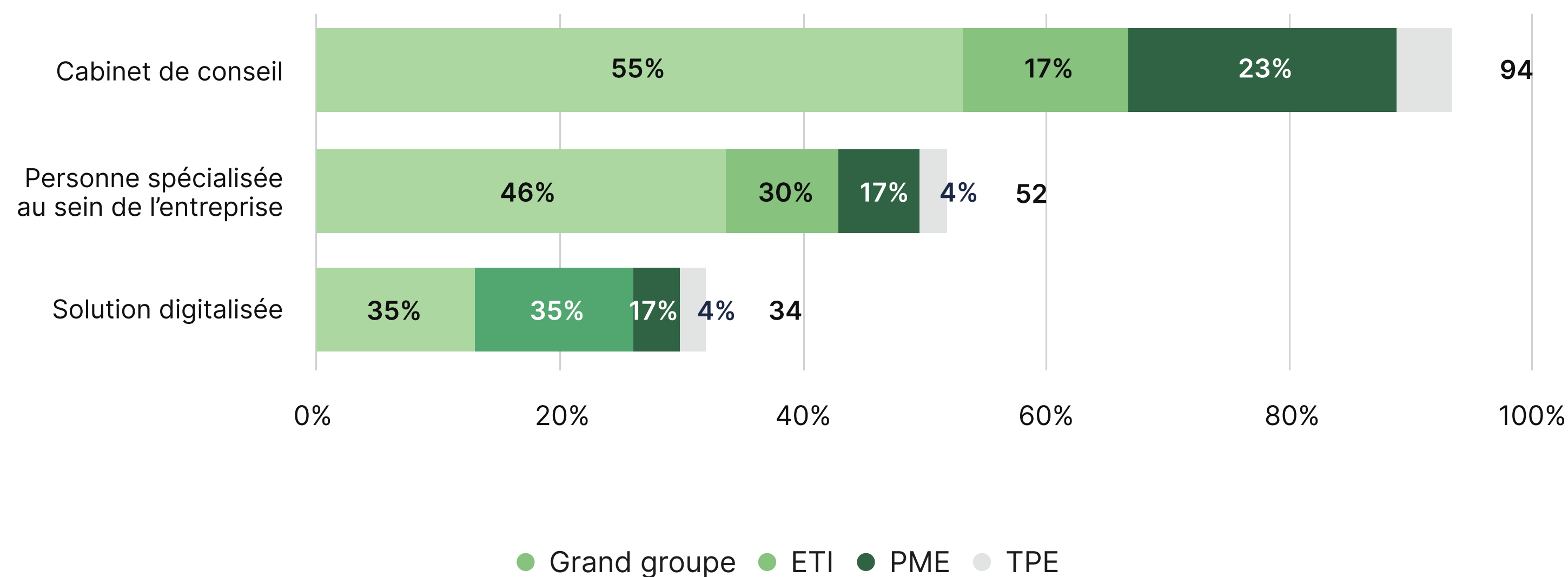
Responsabilité de la réalisation du bilan GES



En 2022, 72 % des entreprises confiaient cette tâche au département RSE, un chiffre déjà significatif qui reflétait une réelle prise de conscience des enjeux environnementaux. Toutefois, cette tendance s'est accentuée en 2024, avec 85% des entreprises ayant transféré la responsabilité de la réalisation du bilan GES à leur département RSE. Ce changement indique une reconnaissance croissante du rôle central des départements RSE dans la gestion et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en réponse aux exigences réglementaires de plus en plus strictes et aux attentes des parties prenantes. Cette évolution souligne également l'importance croissante de l'intégration des objectifs climatiques dans la stratégie globale des entreprises, renforçant ainsi leur engagement envers une transition écologique et durable.

Près de la moitié des entreprises ont recours à un cabinet de conseil

Approches adoptées pour la réalisation du bilan GES



30%

des entreprises ont une
personne spécialisée en 2024.

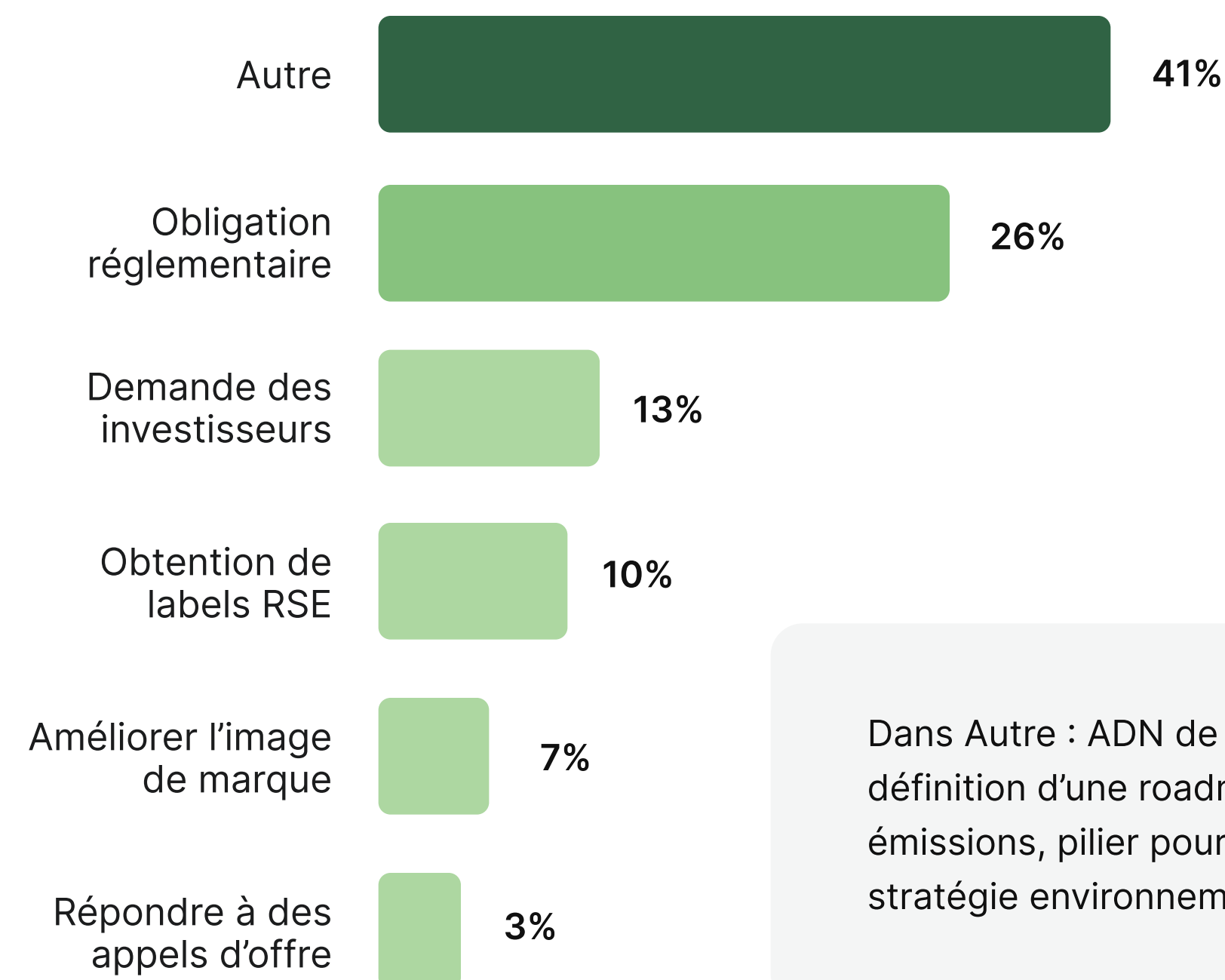
En 2022, c'était seulement 5%
des entreprises !

En 2024, la principale motivation des entreprises pour réaliser un bilan GES reste **l'obligation réglementaire** et la pression des investisseurs

notamment en réponse aux exigences croissantes du cadre législatif, à l'instar de la directive CSRD, et à l'intérêt accru des acteurs financiers pour les critères ESG.

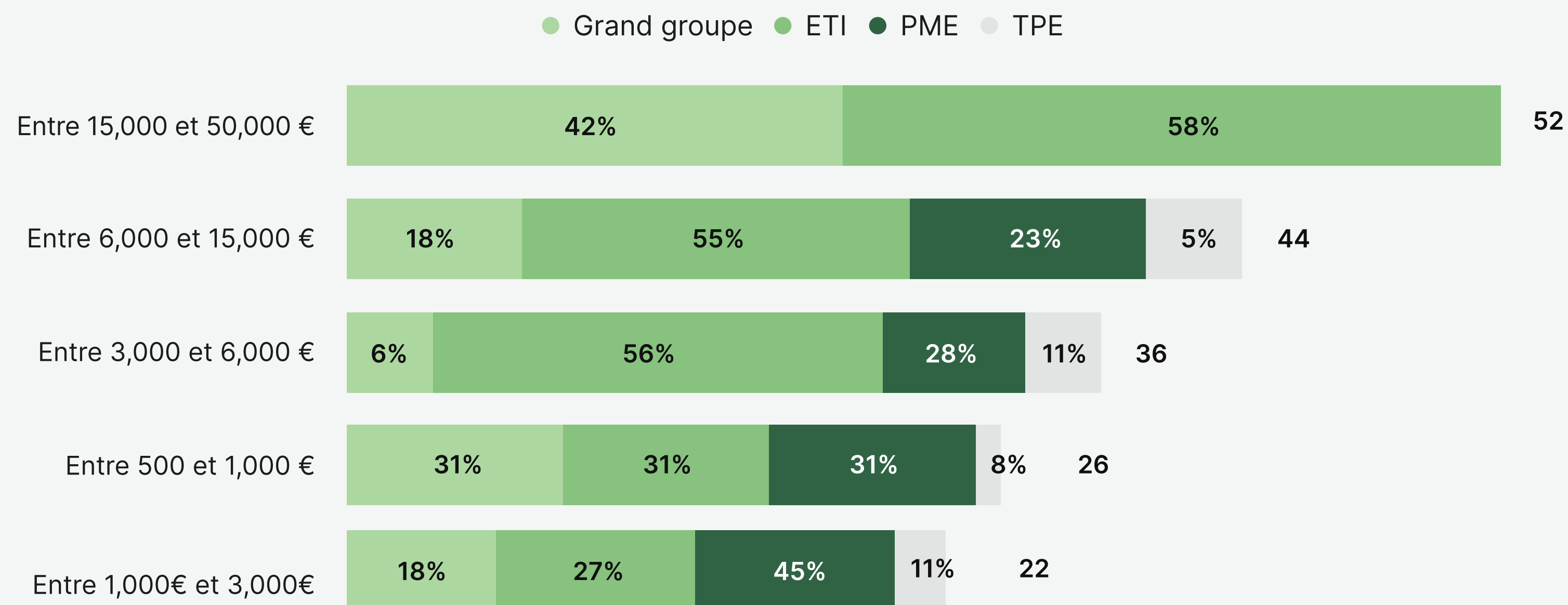
Cependant, en analysant de plus près les résultats dans la catégorie "Autre", il semble que le bilan GES est devenu la pierre angulaire de toute stratégie climat et constitue une première étape cruciale pour mettre en place des actions concrètes de réduction des émissions.

Motivation des entreprises à réaliser un bilan GES



Dans Autre : ADN de l'entreprise, engagement RSE, définition d'une roadmap en vue de baisser les émissions, pilier pour la mise en place d'une stratégie environnementale.

Combien vous a coûté la réalisation d'un bilan GES ?

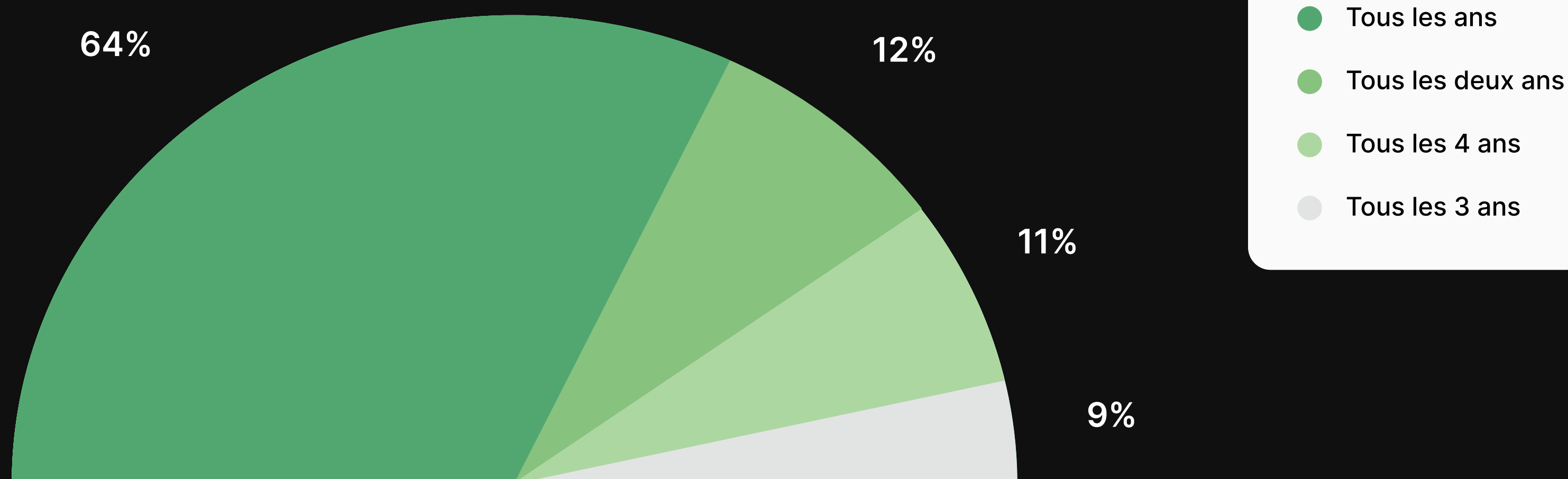
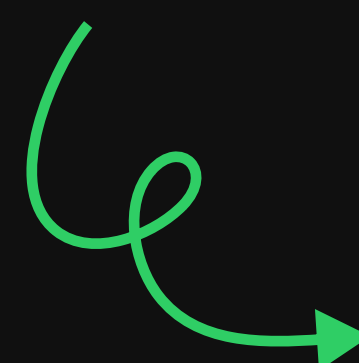


La moitié des grands groupes ayant répondu à cette question affirme avoir investi **plus de 15k** lors de la réalisation de leur bilan GES.

Le coût de cette démarche varie notamment selon la complexité des activités de l'entreprise et de la quantité de données à traiter. Avec des opérations réparties sur plusieurs entités et des chaînes d'approvisionnement souvent globales, la collecte et l'analyse des données nécessitent des outils plus avancés et l'intervention d'experts externes.

De plus, les grandes entreprises sont soumises à des réglementations plus strictes et doivent se conformer à des standards internationaux comme SBTi, ce qui entraîne des coûts supplémentaires pour garantir la rigueur et la transparence des résultats.

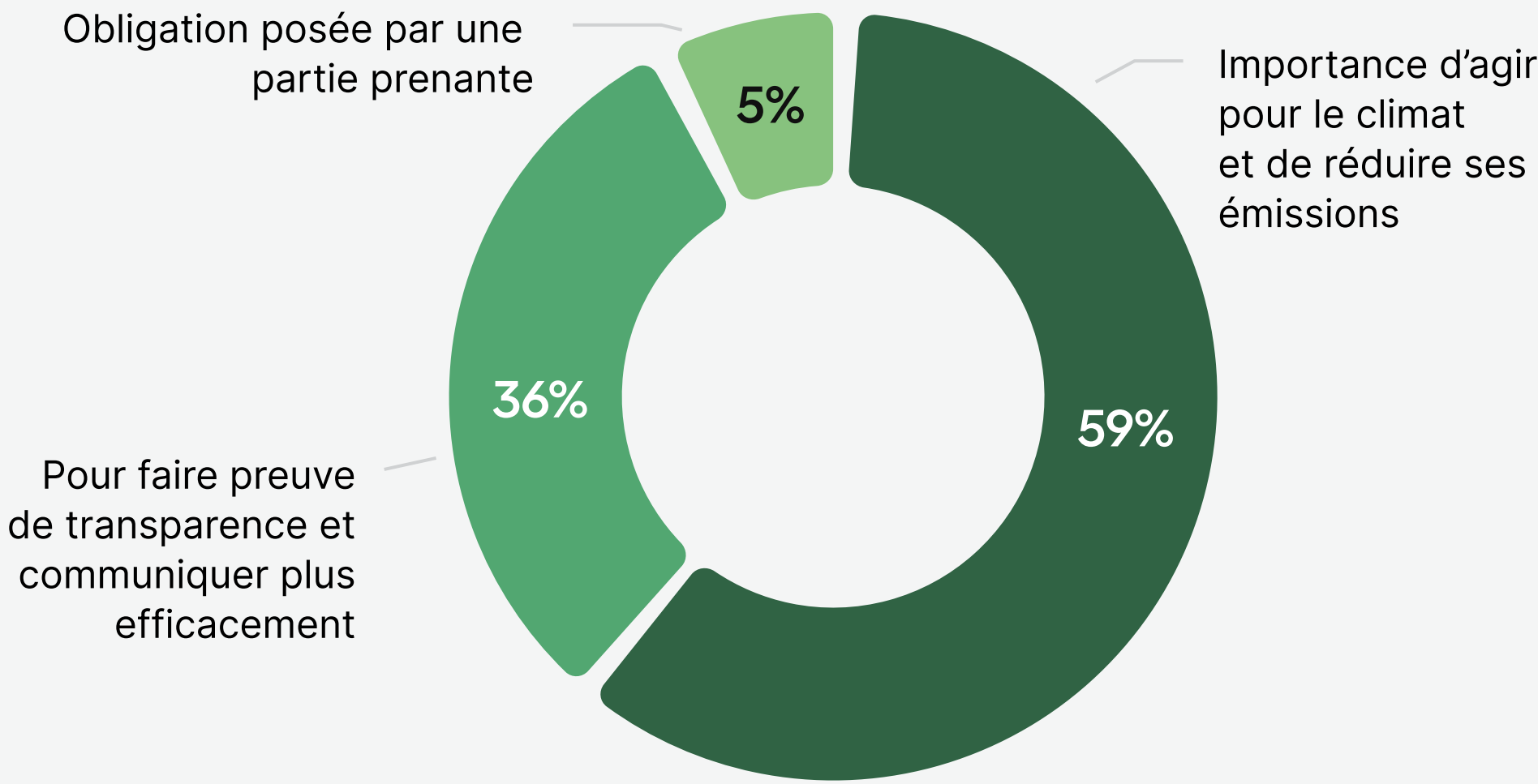
Plus de **2/3 des entreprises** souhaitent réaliser leur bilan GES annuellement



En France, la réalisation d'un bilan GES est obligatoire pour certaines entreprises et entités publiques, mais il n'est pas requis de le faire chaque année. Pourtant, deux tiers des entreprises interrogées souhaitent réaliser un bilan GES chaque année, ce qui démontre une véritable prise de conscience de son utilité en tant qu'outil de suivi. En mesurant leurs émissions annuellement, les entreprises suivent de près leurs progrès en matière de réduction des émissions et peuvent adapter leurs actions en fonction des résultats obtenus.

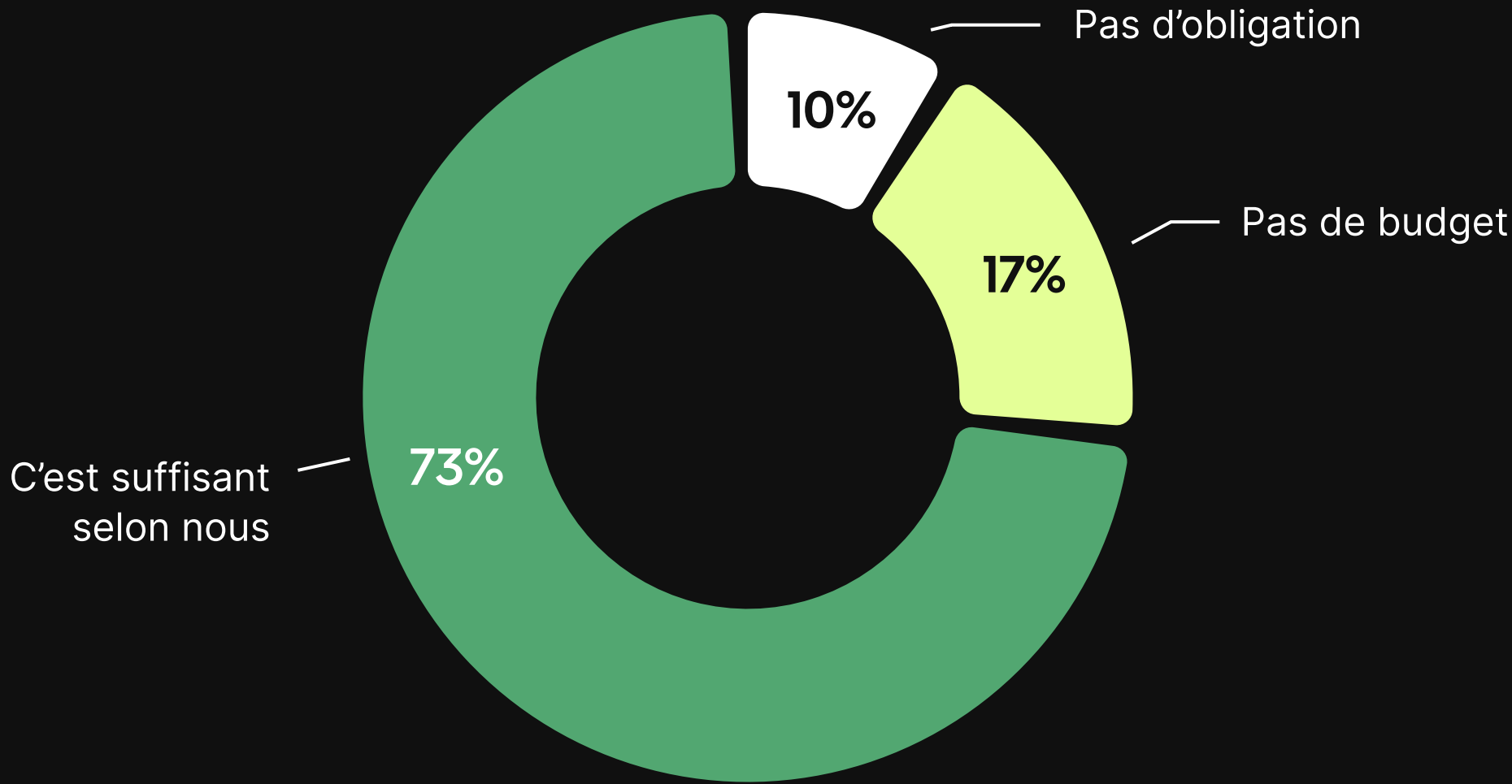
Néanmoins, il est important de nuancer ce résultat. La volonté exprimée de réaliser un bilan GES annuellement ne se transforme pas forcément en réalisation concrète.

Motivations des entreprises à réaliser un bilan GES chaque année



Les entreprises qui réalisent un bilan GES annuellement priorisent l'action climatique pour réduire les émissions de CO2 et pour faire preuve de transparence dans leur communication.

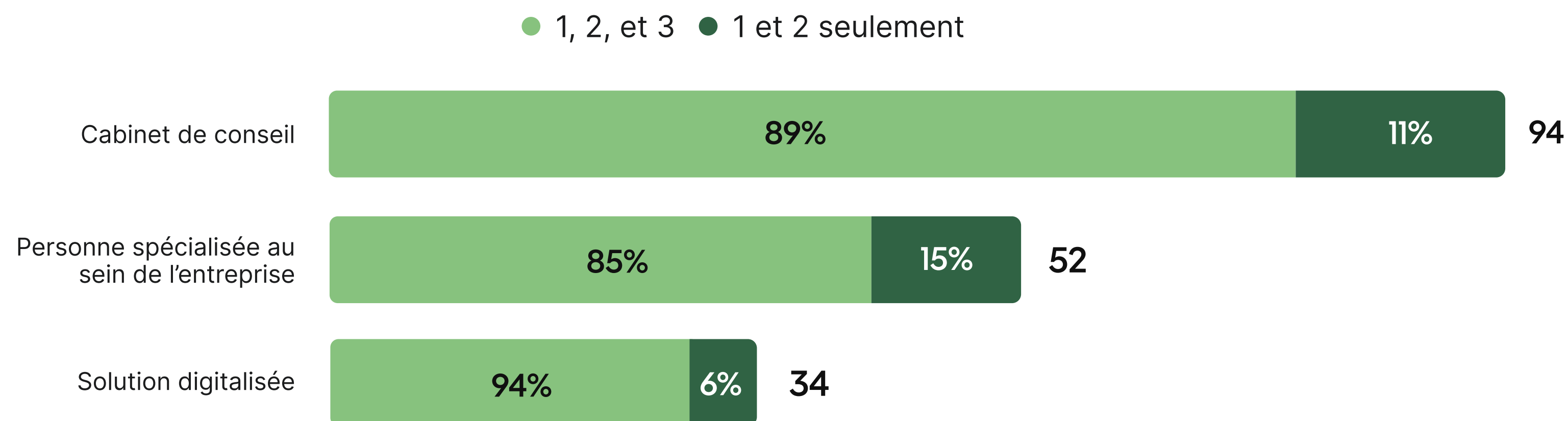
Freins rencontrés par les entreprises ne réalisant pas un bilan GES annuellement



Les entreprises qui ne réalisent pas de bilan GES chaque année estiment que leurs actions actuelles suffisent à crédibiliser leur stratégie RSE. Bien que cela puisse renforcer leur marque employeur, seule une mesure annuelle des émissions permet d'assurer un suivi efficace et de progresser vers leur réduction.

La majorité des entreprises décident d'analyser les 3 scopes lors de leur bilan GES

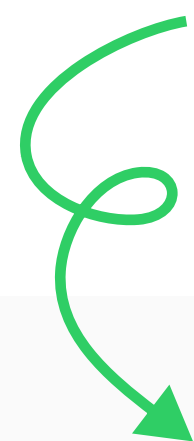
Proportion des scopes analysés selon l'approche choisie



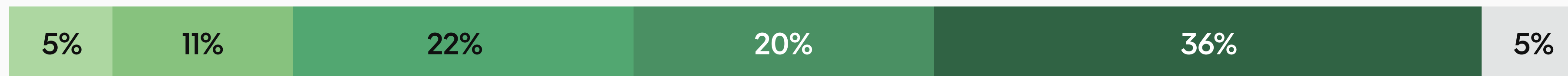
88%

des entreprises réalisent leur bilan GES sur les 3 scopes, y compris celles qui ont une personne spécialisée au sein de l'entreprise.

La majorité des entreprises mobilisent leurs collaborateurs sur une période de **2 mois** pour réaliser leur bilan GES

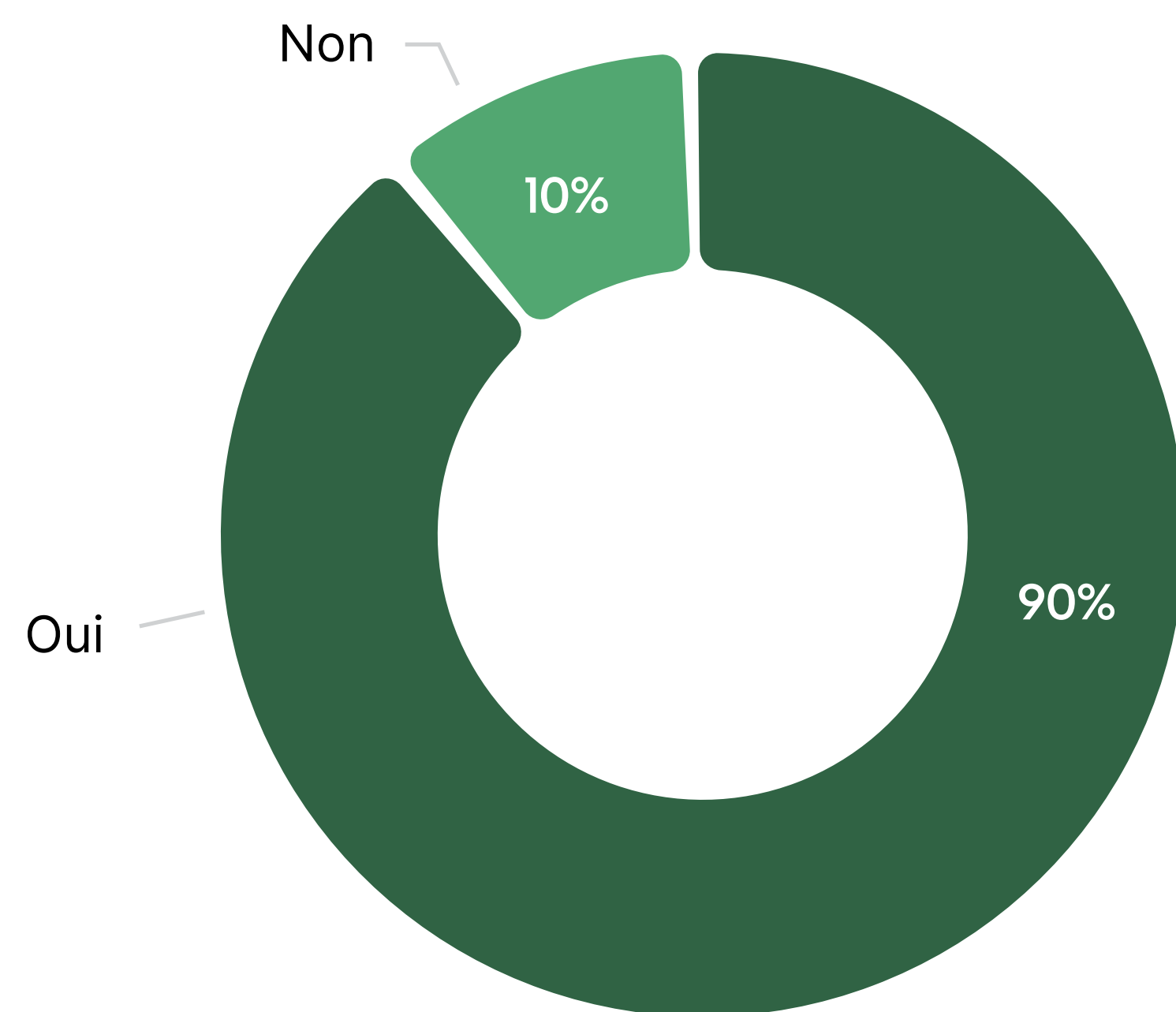


Évaluation du temps mobilisé par les collaborateurs en interne pour réaliser un bilan GES

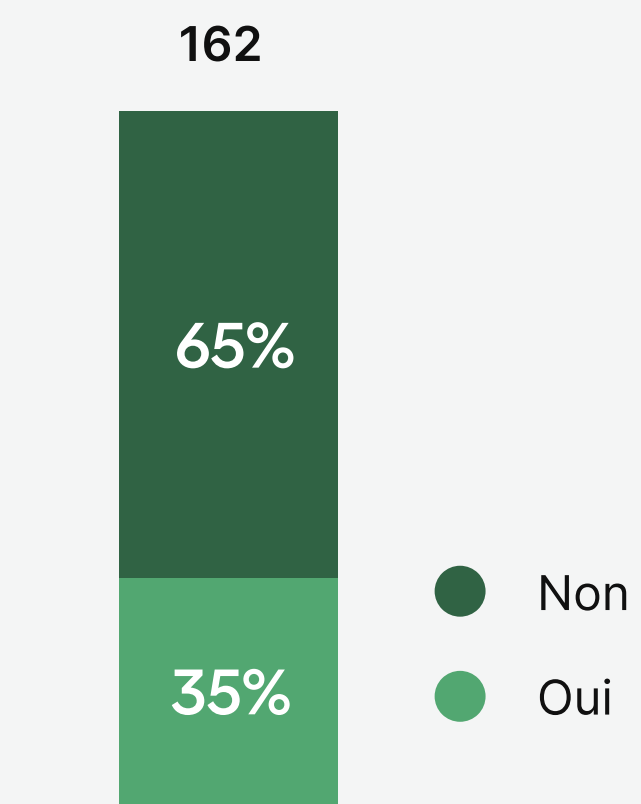


● Entre 1h et 10h ● Entre 10h et 20h ● Plus d'une semaine ● Plus d'un mois ● Plus de deux mois ● Je ne sais pas

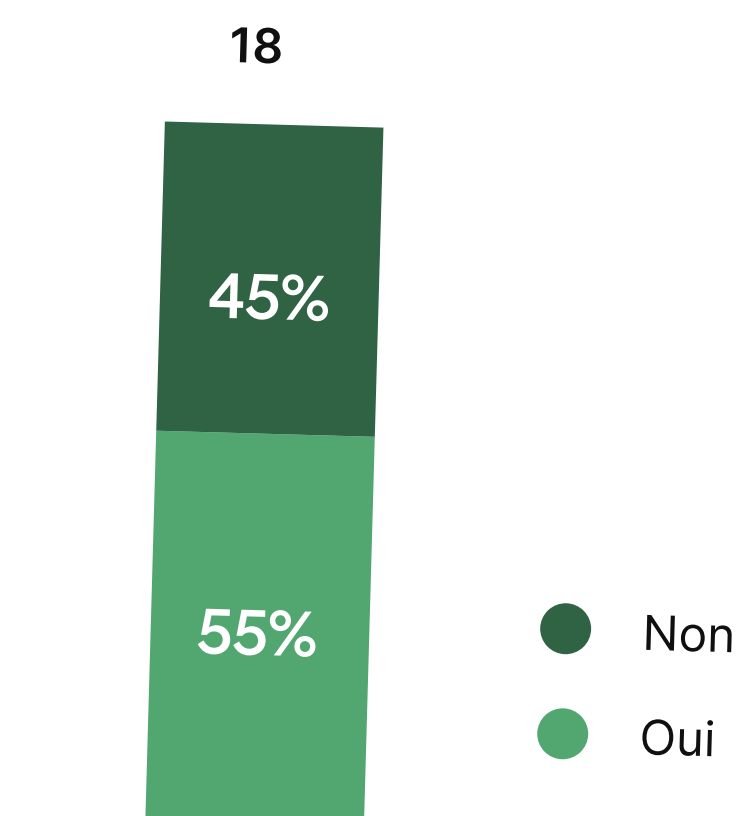
90% des entreprises ont mis en place un plan d'action à la suite de leur bilan GES



Part des entreprises ayant été accompagnées pour mettre en place leur plan d'action



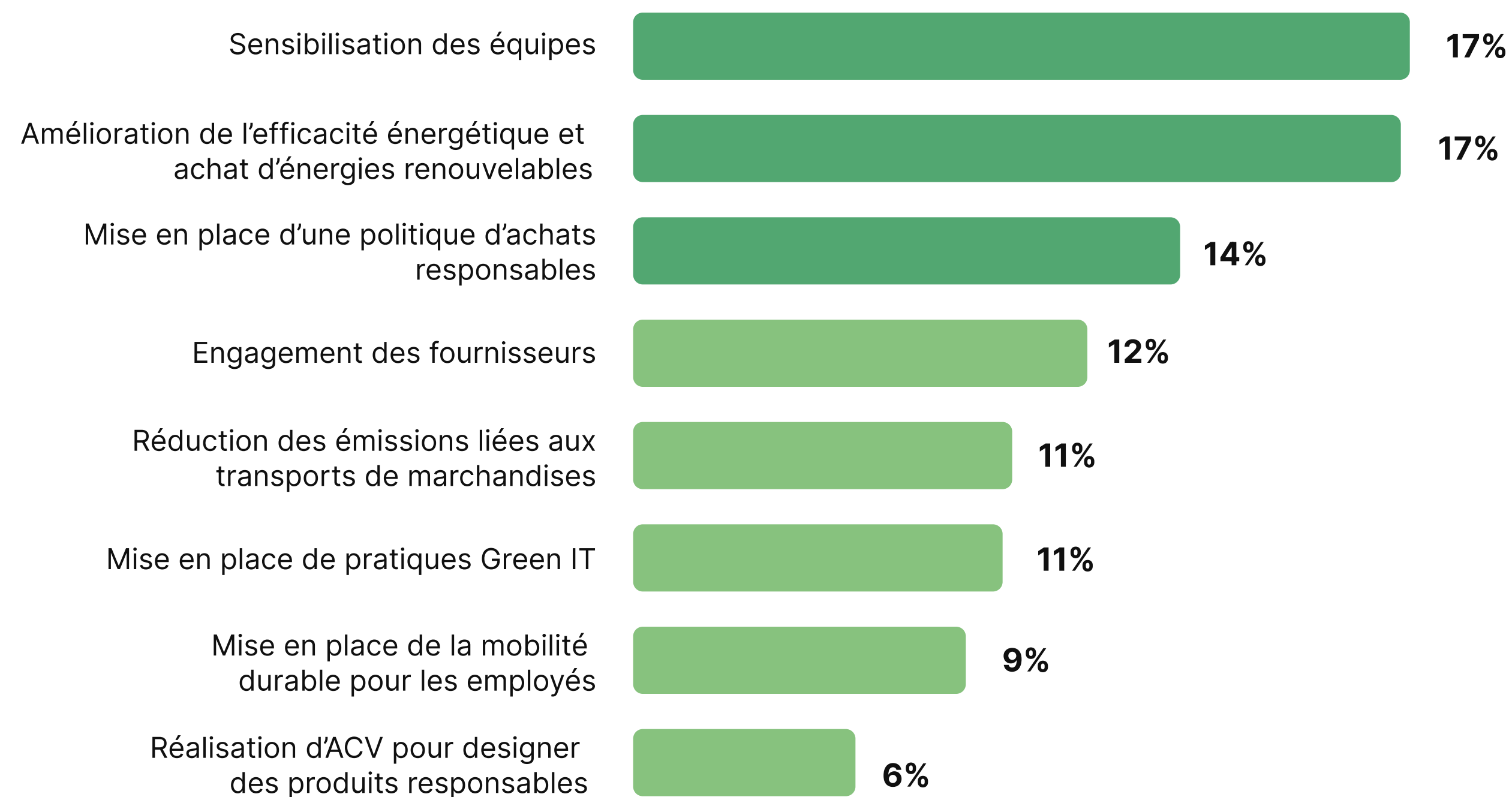
Part des entreprises qui auraient souhaité être accompagnées pour mettre en place leur plan d'action



La plupart des entreprises élaborent un plan d'action après avoir réalisé un bilan GES. Cependant, seulement 35% d'entre elles choisissent de se faire accompagner lors de la mise en œuvre de ce plan.

Pourtant, des recommandations ciblées et un plan d'action clairement défini sont les clés pour transformer un bilan GES en levier puissant de changement durable au sein d'une entreprise.

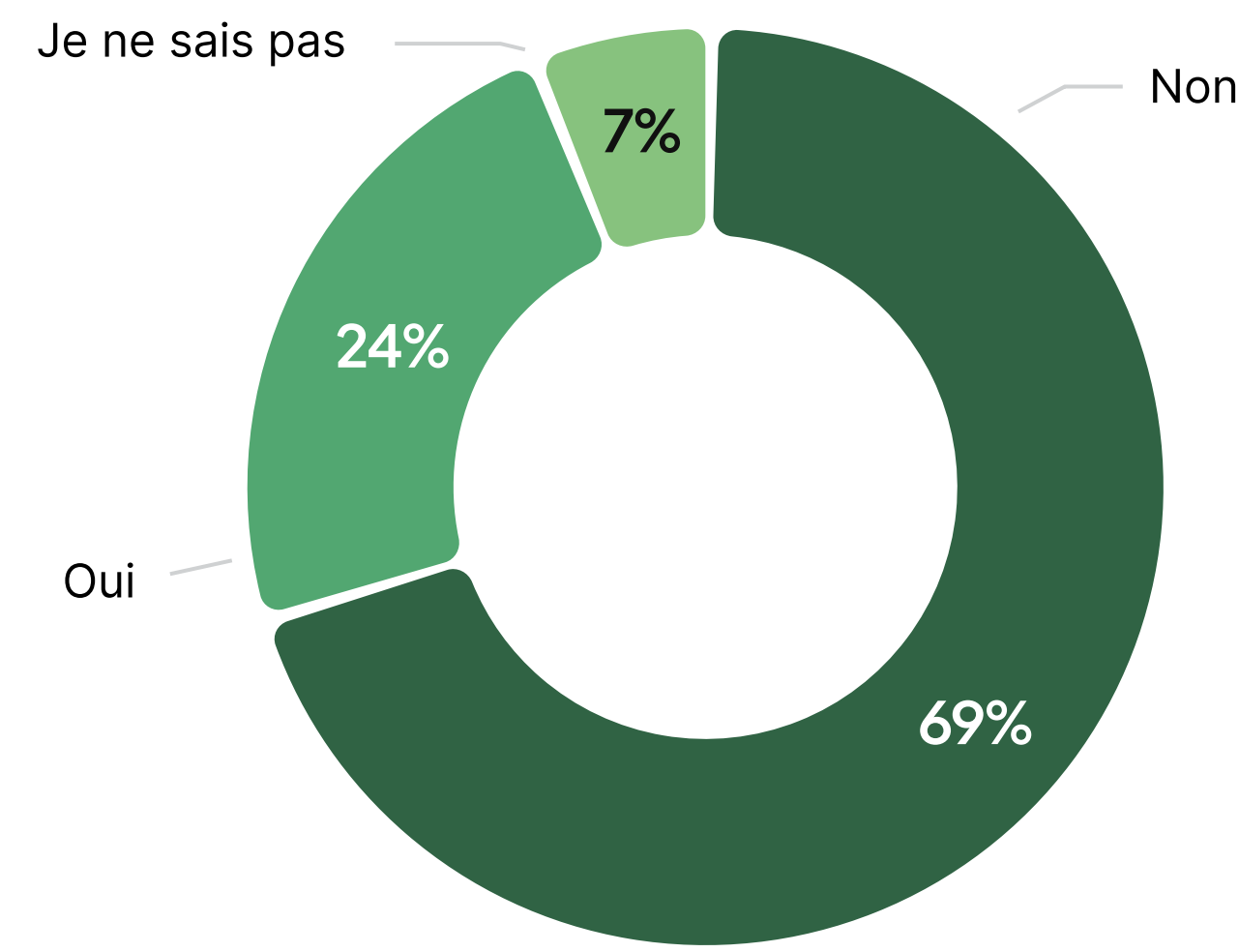
Quelles mesures comprend ce plan d'action ?



Les mesures mises en place prioritairement sont :

-  la sensibilisation des équipes
-  l'amélioration de l'efficacité énergétique
-  la définition d'une politique d'achats responsables

Répartition des entreprises ayant contribué à des projets d'évitement ou de séquestration carbone



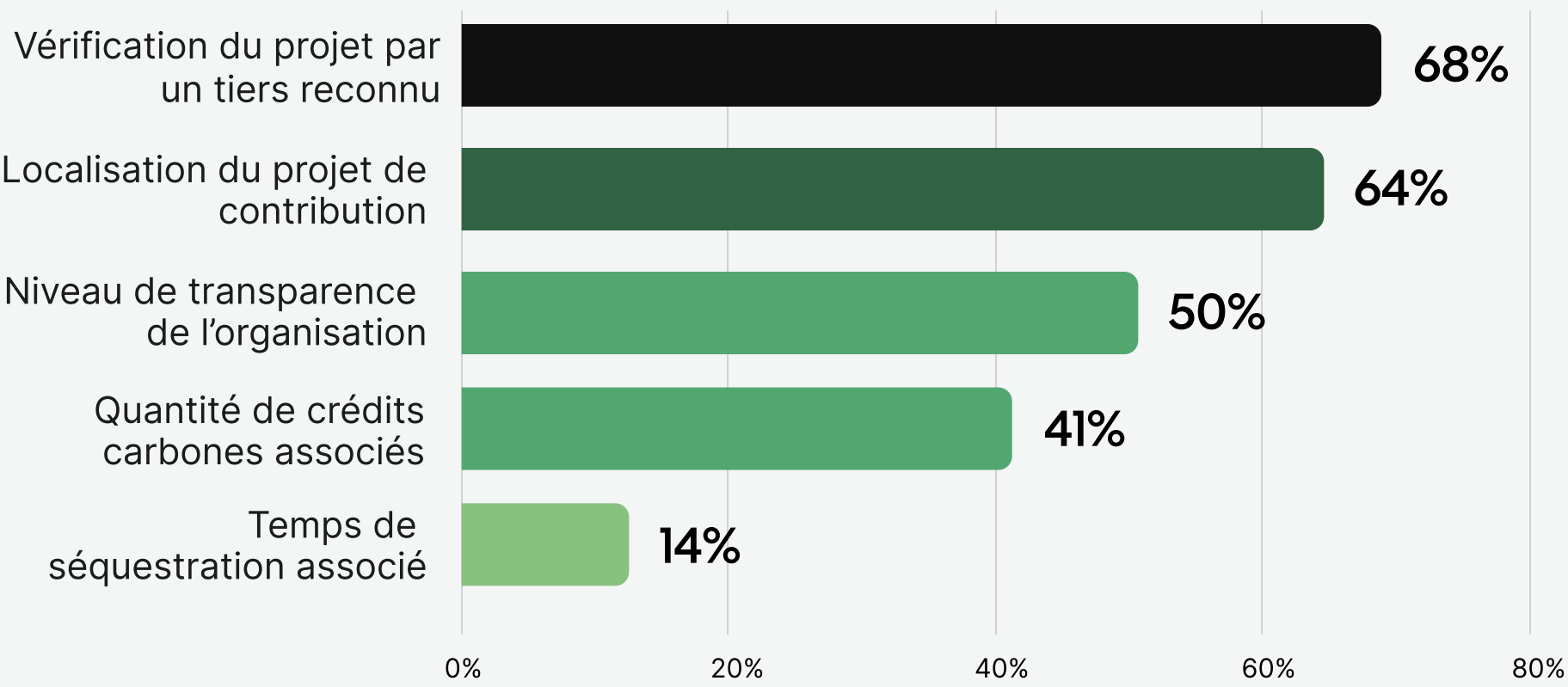
Une stratégie environnementale peut également prévoir de mettre en place une contribution carbone qui permet à la fois de capturer et de stocker du CO2 sur le long terme via des projets de séquestration carbone et de contribuer à la diminution des émissions grâce à des initiatives d'émissions évitées. La contribution carbone joue un rôle complémentaire dans les efforts environnementaux et ne peut pas être soustraite des émissions à réduire.

Aujourd'hui, peu d'entreprises participent à des projets de contribution carbone. Quand elles le font, elles choisissent les projets en fonction de sa localisation ou avec une vérification du projet par un tiers reconnu.

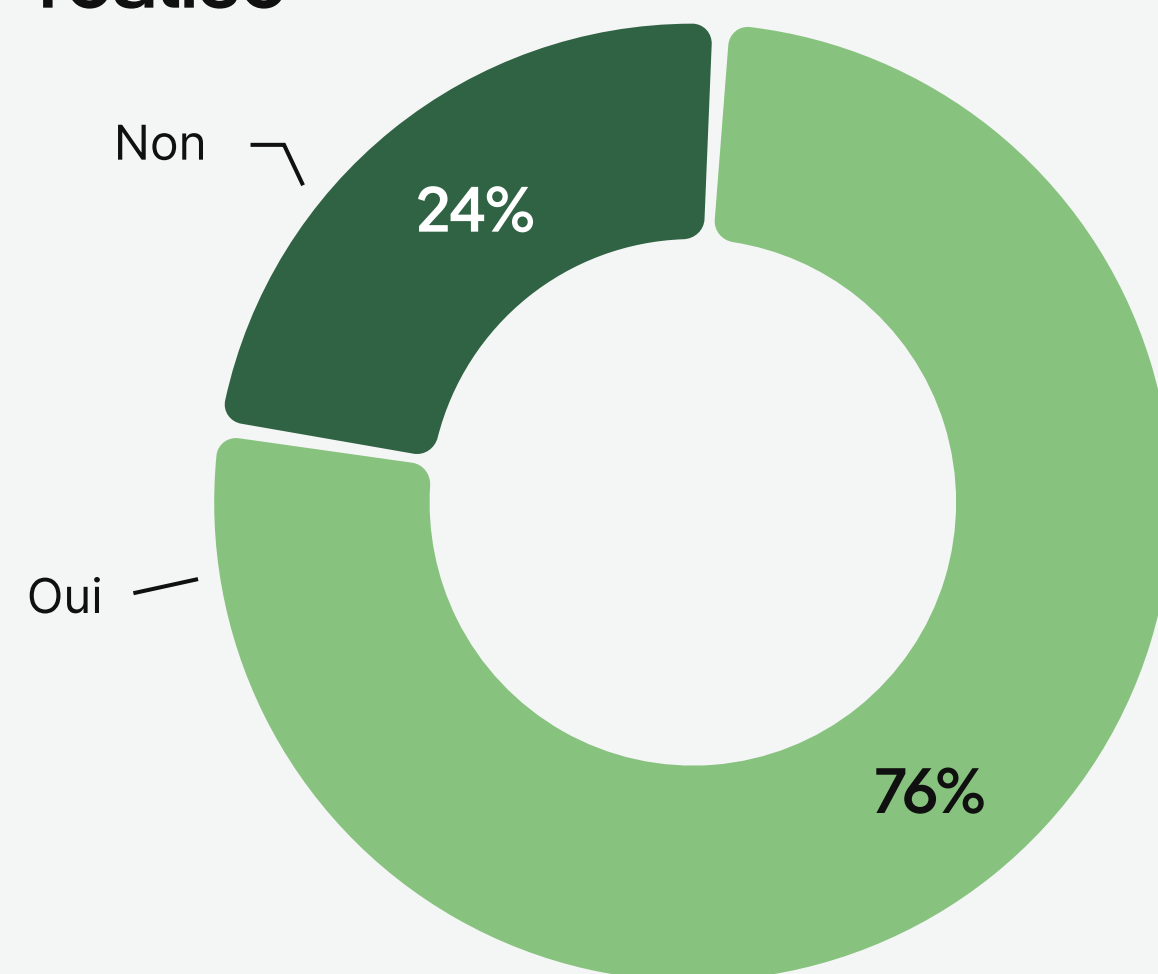
En effet, pour choisir un projet de contribution carbone, quatre critères doivent être étudiés :

- L'additionnalité : chaque euro investi doit correspondre à une réduction d'émissions par rapport à une situation de référence, garantissant que le projet apporte un véritable impact additionnel.
- La mesurabilité : les émissions de GES évitées doivent être quantifiables à l'aide d'une méthodologie validée par une organisation tierce indépendante, assurant ainsi la transparence et la rigueur du processus.
- La permanence : les réductions d'émissions de GES doivent être durables, avec une garantie d'efficacité pérenne dans le temps.
- La vérifiabilité : un auditeur indépendant doit réaliser une vérification annuelle des économies de GES obtenues par le projet, assurant ainsi un suivi rigoureux et fiable des résultats.

Critères des entreprises pour choisir des projets de contribution



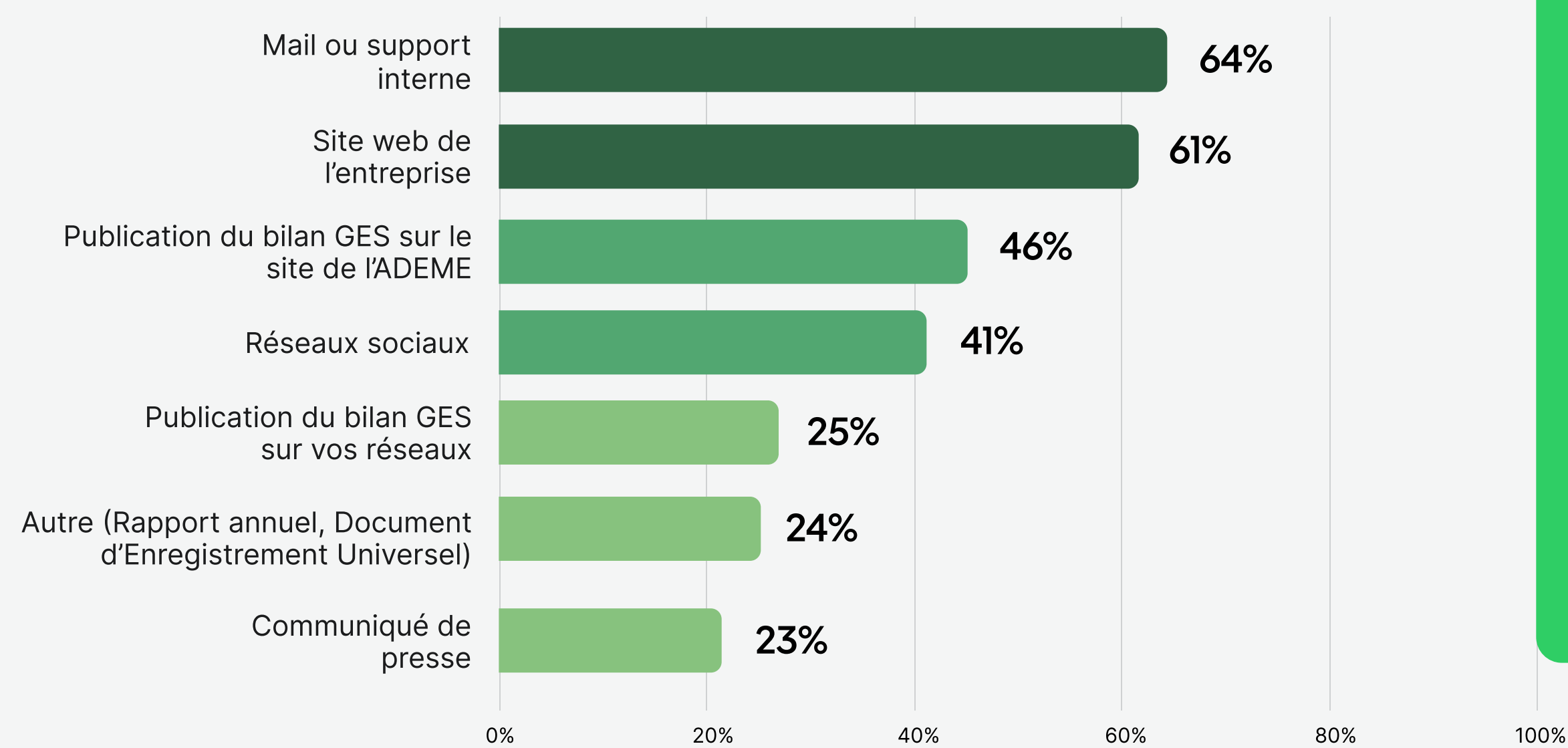
Proportion des entreprises ayant communiqué sur leurs résultats du bilan GES parmi celles l'ayant réalisé



Communiquer les résultats de son bilan GES est devenu un enjeu majeur pour les entreprises cherchant à affirmer leur engagement en matière de durabilité.

Cette transparence permet non seulement de démontrer les efforts réalisés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi de répondre aux attentes des parties prenantes. Toutefois, ce type de communication comporte des risques importants, notamment celui du greenwashing.

Répartition des outils de communication utilisés



Parmi les 76% d'entreprises communiquant sur le bilan GES, la majorité font des supports en interne ou publient leur résultat sur leur site et/ou réseaux sociaux.

04

Chapitre 3

Relever les derniers défis pour
déployer une stratégie carbone
holistique

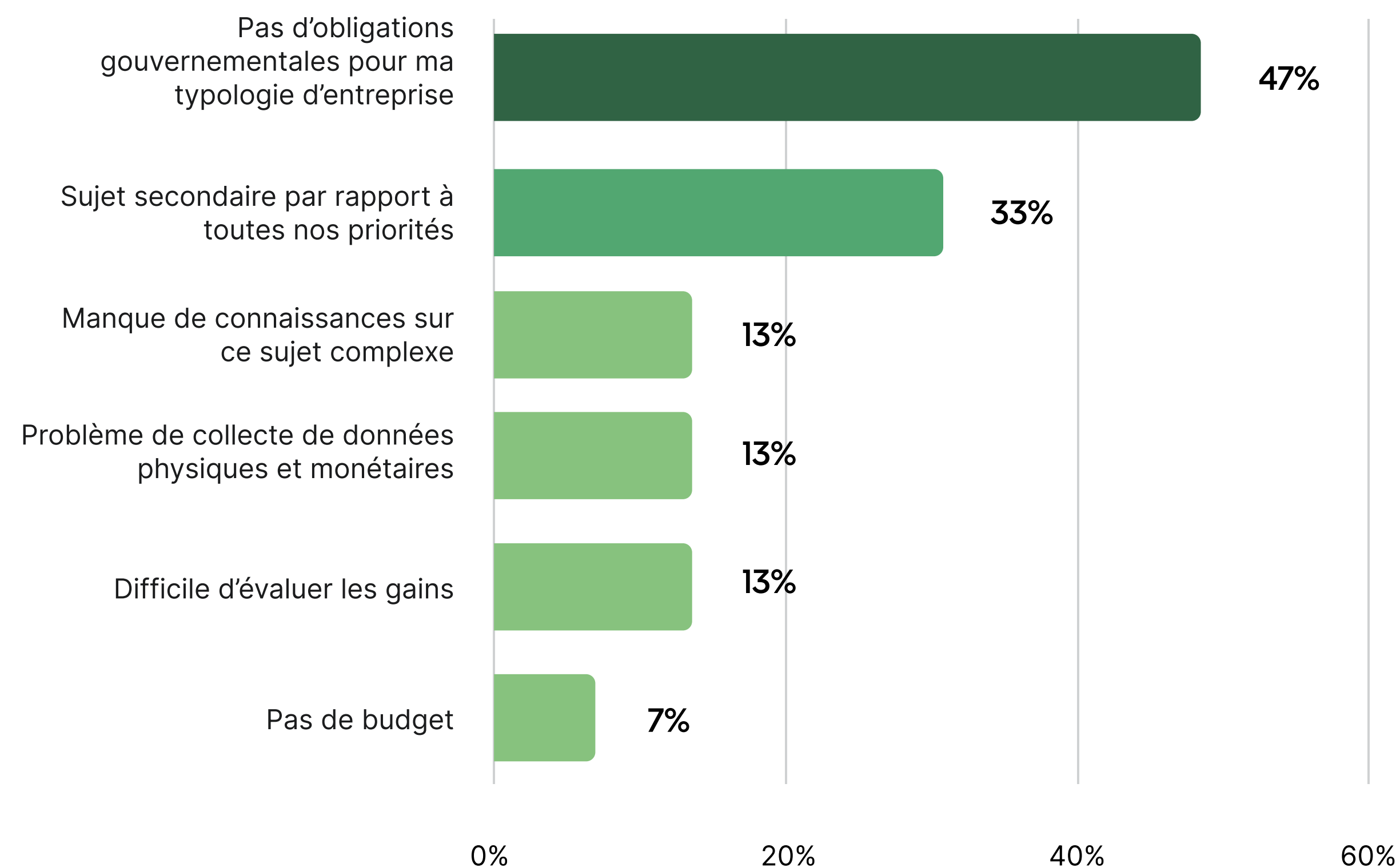
14%

des 210 entreprises ayant participé à ce baromètre n'ont **pas encore réalisé** de bilan GES en 2024.

La majorité des entreprises qui ne réalisent pas de bilan GES ne le font pas par manque de ressources, par manque de législations coercitives ou à cause de la complexité des processus associés. Bien que les solutions numériques soient devenues plus populaires (choisies par 33% des TPE et PME qui réalisent un bilan GES), leur adoption n'est pas encore généralisée.

Les petites entreprises majoritairement, malgré une sensibilisation accrue, continuent d'être en retard en termes de taux d'adoption en raison de ces obstacles.

Identification des obstacles rencontrés lors de la réalisation d'un bilan GES

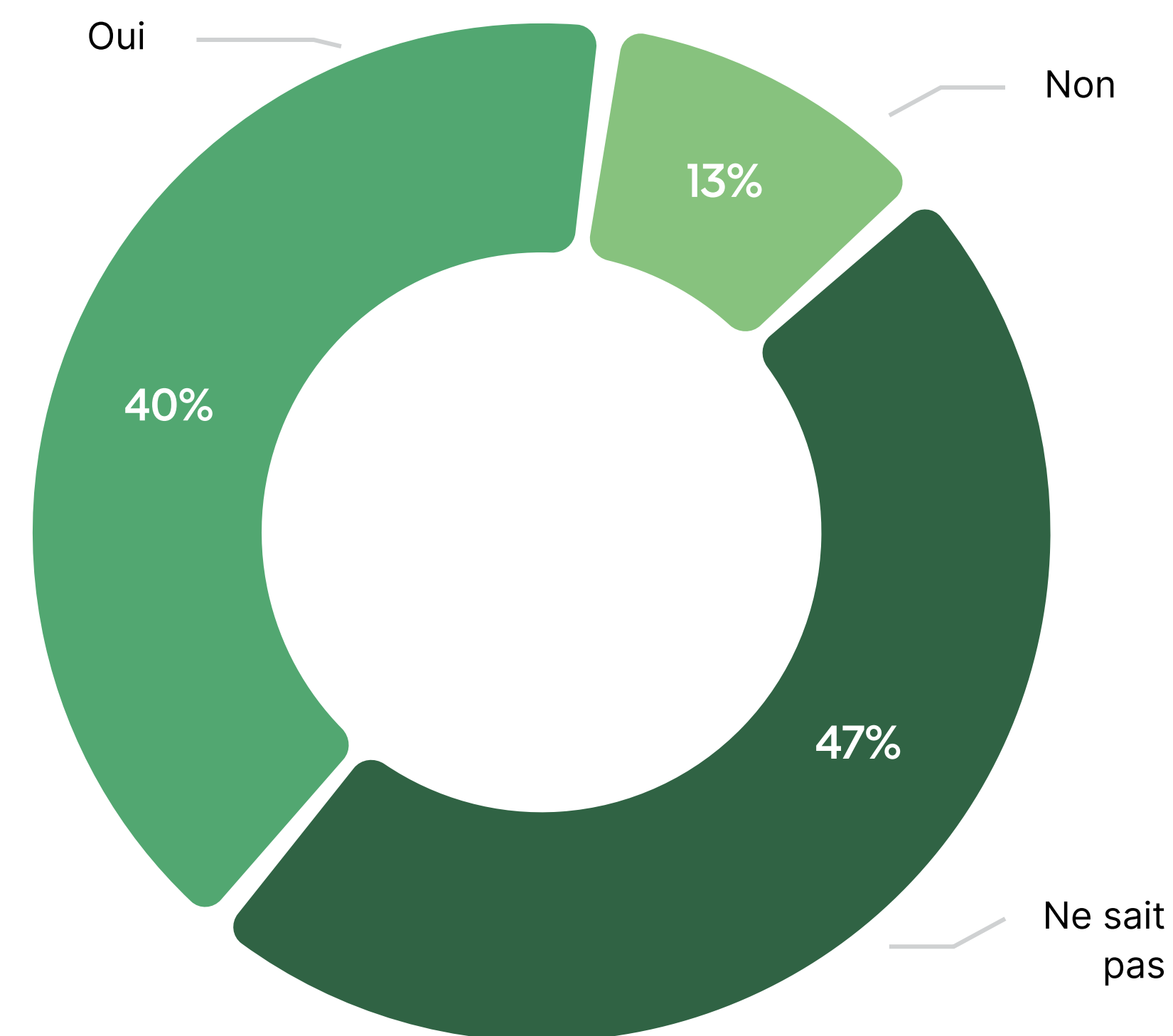




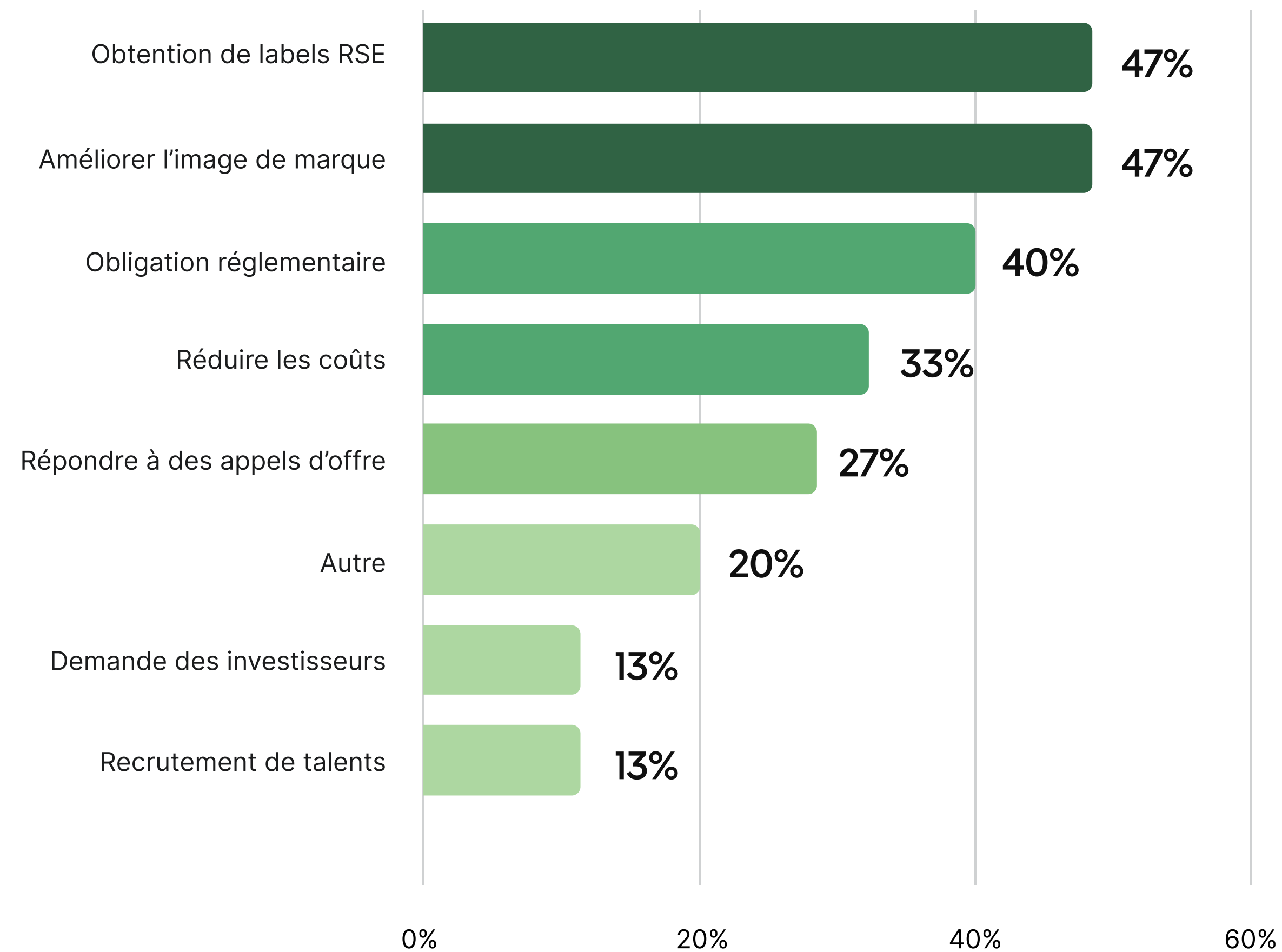
60%

des entreprises qui ne réalisent pas encore de bilan GES n'ont pas encore de **calendrier défini** pour le faire

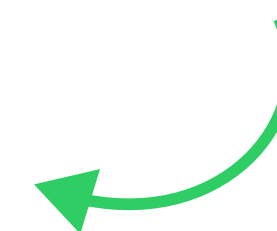
Proportion des entreprises envisageant de réaliser un bilan GES dans les années à venir



Évaluation des motivations des entreprises afin de réaliser leur premier bilan GES

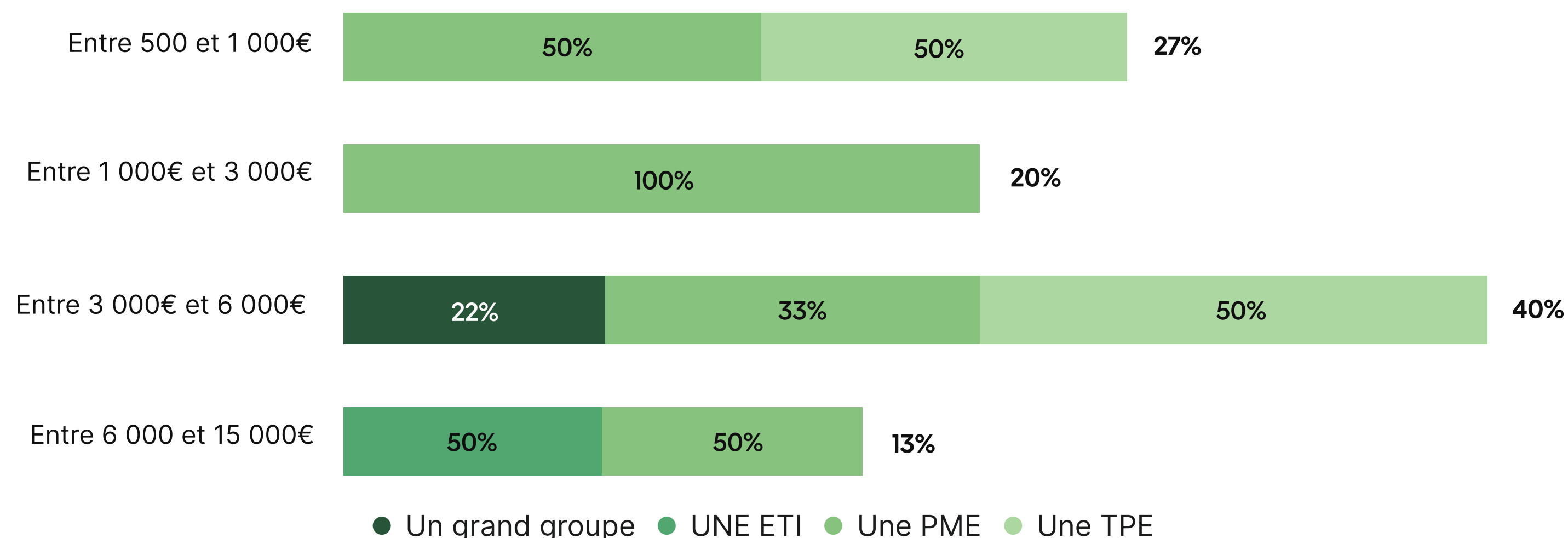


Les premières motivations des entreprises pour réaliser un bilan GES sont l'amélioration de **l'image de marque** et l'obtention de **labels RSE**



Les PME qui n'ont pas encore fait de bilan GES sont majoritairement prêtes à mettre entre **500 et 3 000 euros**

Evaluation des budgets pouvant être alloués pour réaliser un premier bilan GES



Seulement 1/4 des entreprises répondantes ayant fait un bilan GES ont payé moins de 3 000 euros pour mener cette démarche, ce qui contraste avec le budget qu'alloueraient les entreprises n'ayant pas encore réalisé de bilan GES.

Ce décalage permet de noter que les entreprises ayant déjà réalisé un bilan GES ont probablement pris conscience de la complexité et des ressources nécessaires pour un diagnostic rigoureux, et ont dû ajuster leur budget en conséquence.

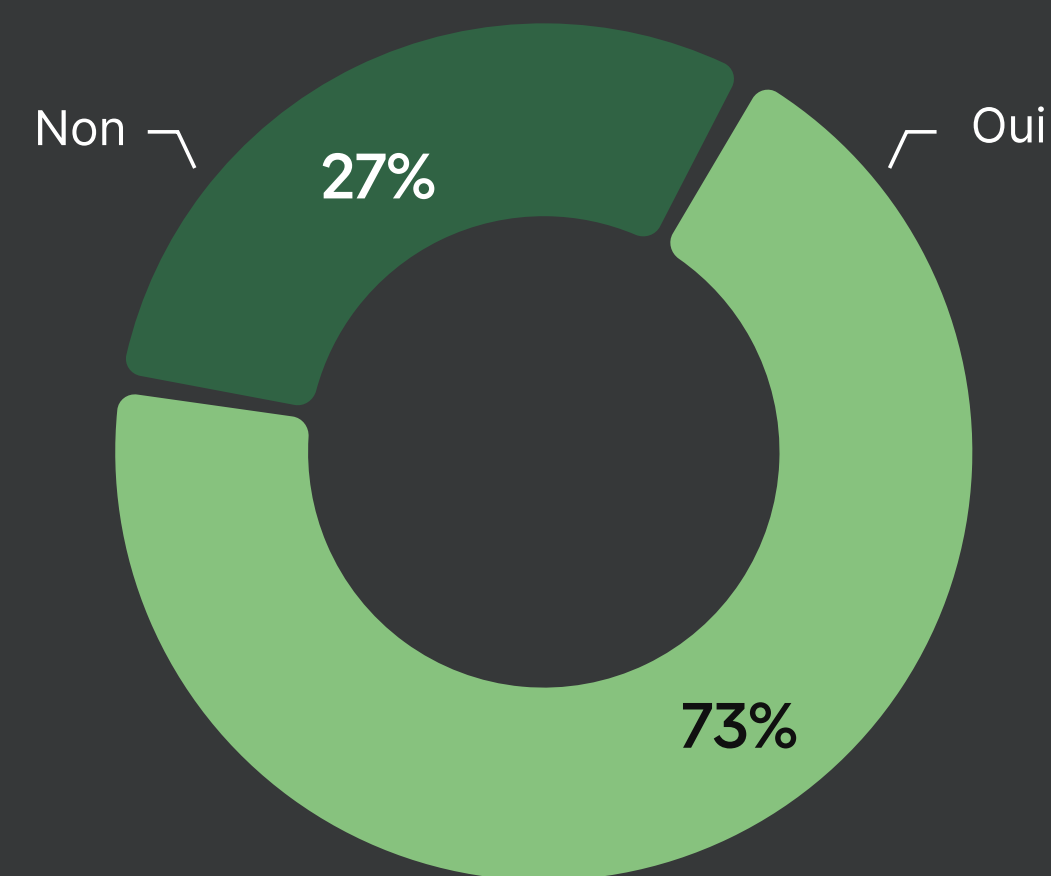
De plus, la perception des bénéfices à long terme, comme l'optimisation des ressources ou la réduction des risques réglementaires, peut inciter les entreprises ayant déjà franchi le pas à investir davantage, là où celles encore hésitantes peuvent limiter leur engagement financier par manque d'informations sur ces retours potentiels.

Naturellement, les entreprises qui n'ont pas encore fait de bilan GES souhaiteraient être accompagnées sur un plan d'action

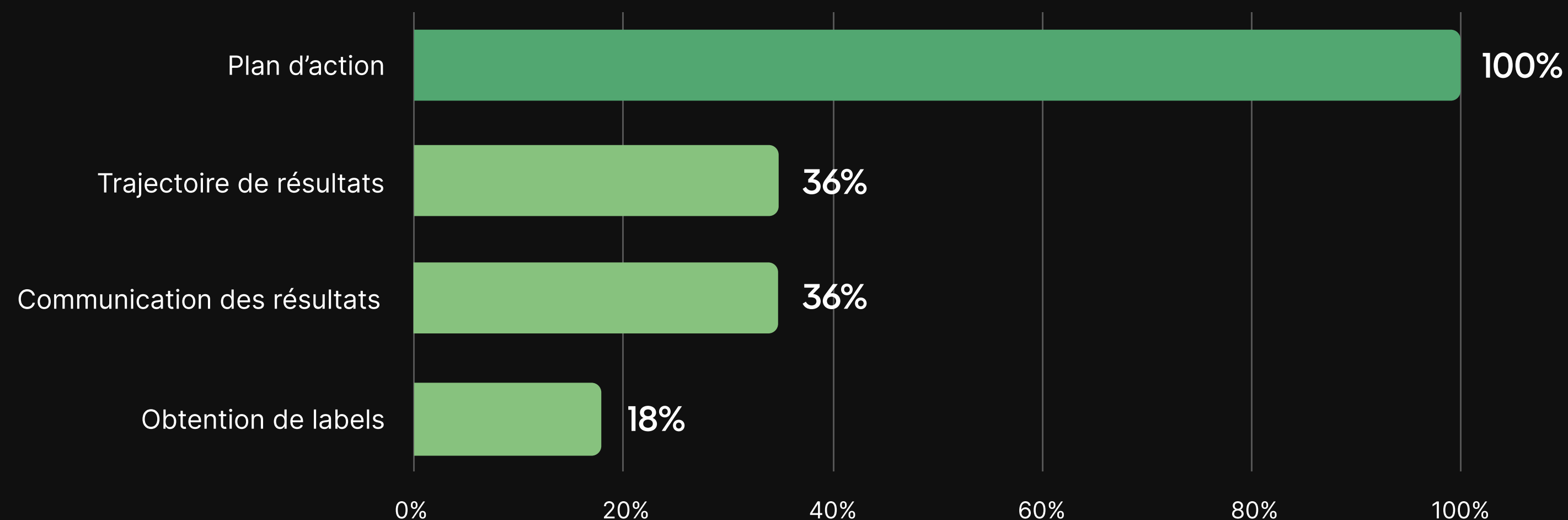
36 % des entreprises souhaitant être accompagnées dans la restitution de leur bilan GES expriment également le besoin d'un soutien pour la communication des résultats.

Cela montre une attente claire : ces entreprises recherchent un accompagnement global qui couvre l'ensemble du processus, de la réalisation du bilan GES à l'analyse des résultats, en passant par leur communication, afin de garantir une cohérence et une transparence tout au long de la démarche.

Part des entreprises souhaitant être accompagnées dans la mise en place d'un plan d'action lors de leur premier bilan GES



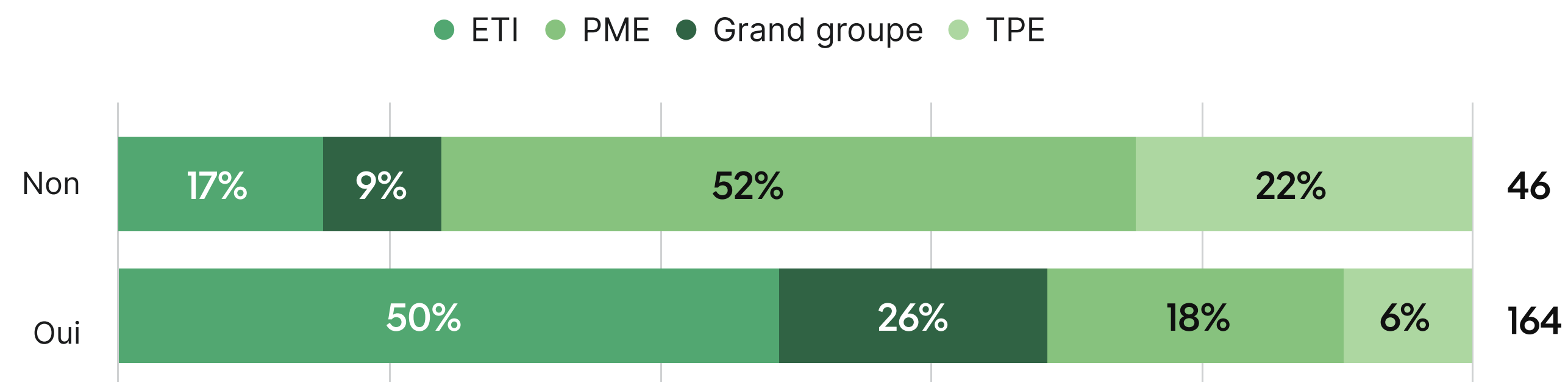
Quel serait le but de cet accompagnement ?



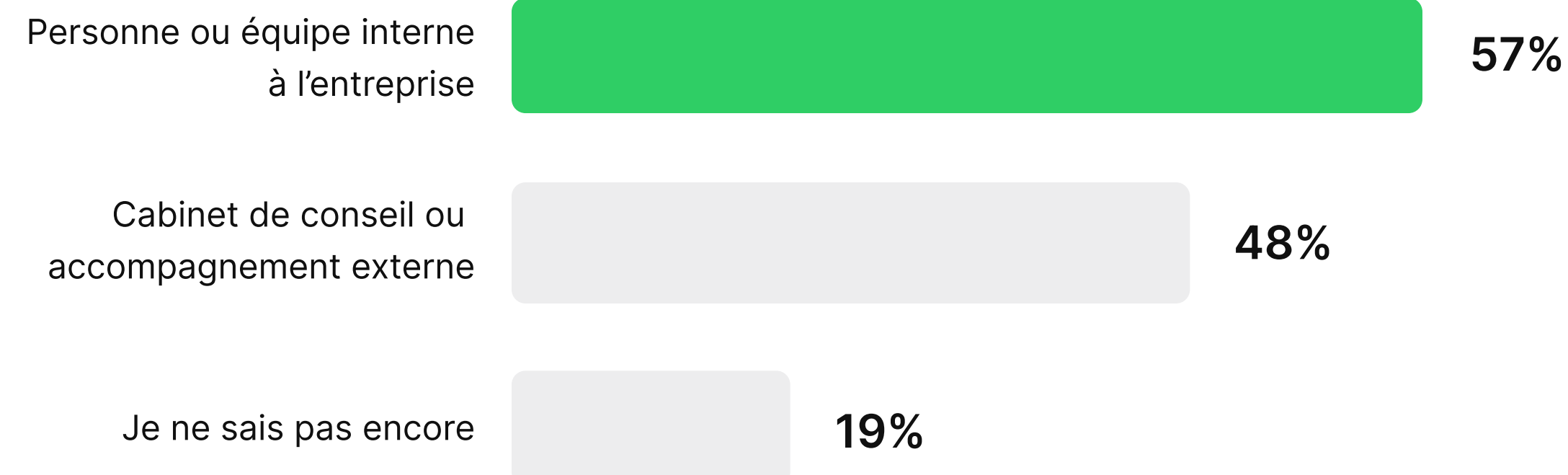
80%

des répondants sont familiers avec la CRSD.
Mêmes les TPE et PME se tiennent au courant des évolutions réglementaires.

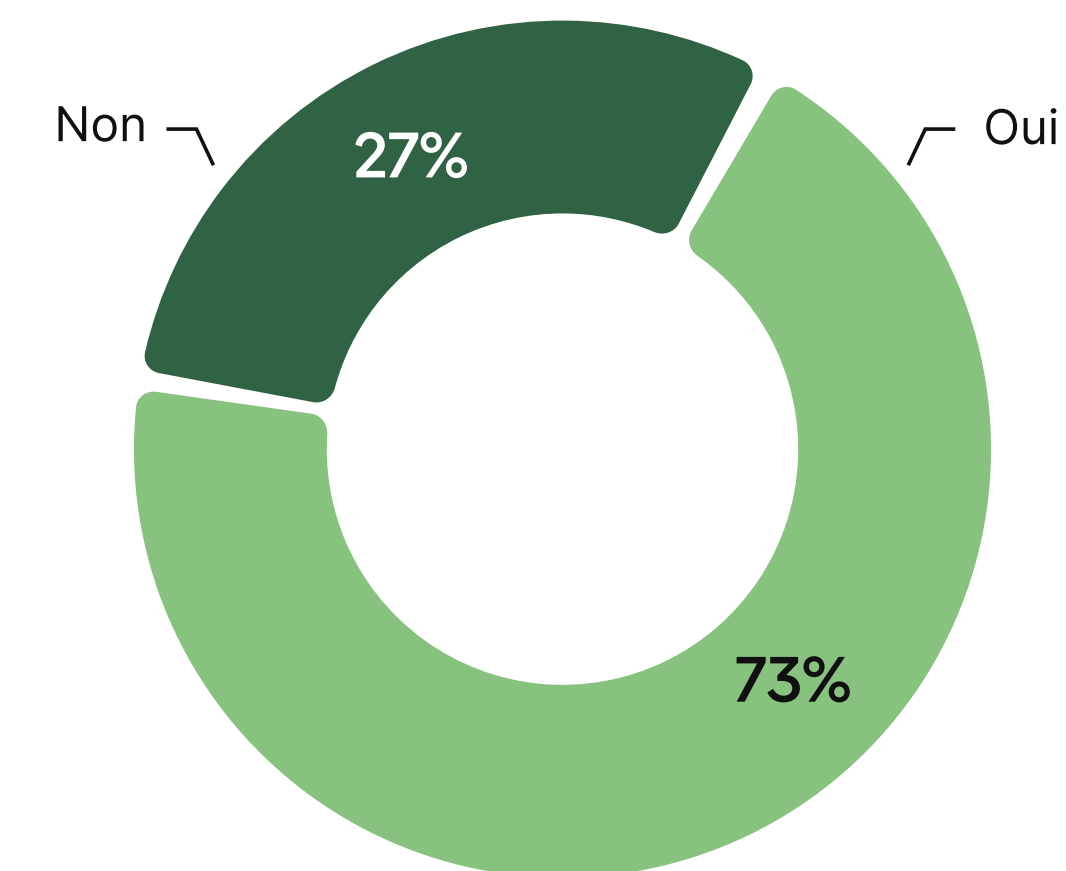
Proportion des collaborateurs familiers avec la CRSD selon la typologie d'entreprise



Parmi les **72%** d'entreprises impactées par la mesure CRSD, **19%** ne savent pas encore comment elles vont s'y conformer



Part des entreprises qui sont impactées par la CSRD

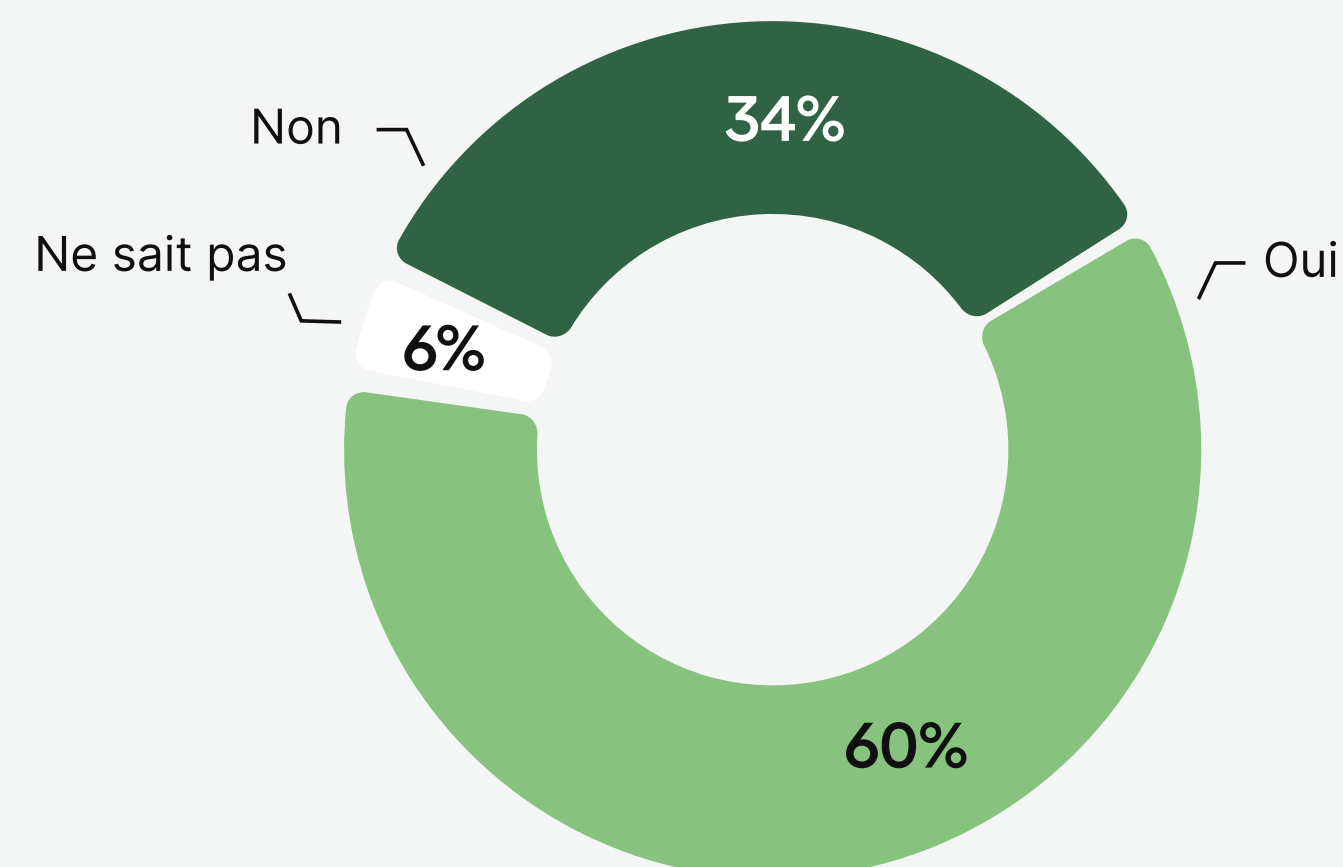


L'initiative SBTi s'intègre dans la continuité du bilan GES au sein des démarches RSE des entreprises. Alors que le bilan GES offre une vue d'ensemble précise des émissions de gaz à effet de serre, la SBTi permet de transformer ces données en objectifs de réduction alignés sur les exigences scientifiques pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, conformément à l'Accord de Paris.

Proportion des collaborateurs familiers avec l'initiative SBTi



Part des entreprises intéressées par l'initiative SBTi



Conclusion

En 2024, la pratique de l'évaluation du bilan GES au sein des entreprises a considérablement progressé, reflétant un engagement plus large envers la durabilité, notamment grâce aux nouvelles réglementations comme la CSRD, qui incitent davantage d'entreprises à mesurer et à gérer leur empreinte carbone. Ces réglementations ciblent principalement les grandes entreprises, mais se répercutent en réalité sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

On note que près de 64 % des entreprises souhaitent désormais effectuer des bilans GES à fréquence annuelle, ce qui représente une augmentation significative par rapport à 2022. Cette hausse est particulièrement visible chez les entreprises de taille moyenne, sur qui ruissellent les exigences des plus grandes, les amenant à répondre aux exigences de leurs parties prenantes.

Cependant, les défis persistent. Environ 14% des entreprises interrogées n'ont pas encore mesuré leurs émissions. Les principaux obstacles restent le manque de ressources, le manque de législations coercitives et la complexité des processus nécessaires. Bien que les solutions numériques soient devenues plus populaires (choisies par 33% des TPE et PME qui réalisent un bilan GES), leur adoption n'est pas encore généralisée.

Les attentes vis-à-vis des bilans GES ont également évolué. Les entreprises considèrent de plus en plus ces bilans non seulement comme une activité réglementaire mais comme un outil stratégique pour améliorer l'efficacité opérationnelle et la compétitivité sur le marché. 73% des entreprises ne réalisant pas encore de bilans GES souhaitent un accompagnement après restitution.

Dès lors, des recommandations ciblées et un plan d'action clairement défini sont les clés pour transformer les bilans GES en leviers puissants de changement durable au sein des entreprises.

Le recours à la méthode Bilan Carbone® de l'ABC permet d'aller encore plus loin dans la démarche. Cette méthode intègre une approche complète et rigoureuse qui prend en compte l'ensemble des émissions, couvrant ainsi les trois scopes. Cette méthode ne se limite pas à la mesure des émissions, elle inclut également la définition et la mise en place d'un plan d'action concret, soutenu par un accompagnement personnalisé. Le Bilan Carbone® constitue une première étape pour initier la transition de l'entreprise vers un fonctionnement plus durable, axé sur la frugalité et la sobriété.

Glossaire

Accord de Paris : Adopté en 2015 lors de la COP21, l'Accord de Paris est le tout premier traité international juridiquement contraignant sur le réchauffement climatique. Par cet intermédiaire, les 196 parties signataires se sont engagées à limiter le réchauffement à + 2 °C d'ici à 2100, et ce, par rapport au niveau de l'ère pré-industrielle. Cet objectif constitue le fondement de la plupart des mesures environnementales actuelles.

BEGES : Mesure des émissions de gaz à effet de serre (GES) directes et indirectes engendrées par une activité sur une année. Le BEGES est une obligation légale pour certaines entreprises. [En savoir plus.](#)

Bilan Carbone® : Méthode volontaire d'estimation des émissions de gaz à effet de serre (GES) engendrées sur une année par une entreprise donnée. Mis au point par l'ADEME en 2004 et géré aujourd'hui par l'ABC (l'Association pour la transition Bas Carbone), cet outil permet d'identifier les aspects les plus émissifs d'une activité et d'élaborer une stratégie de réduction des émissions. [En savoir plus.](#)

Carbon Trust : Fondée en 2001 au Royaume-Uni, Carbon Trust est une organisation indépendante à but non lucratif, spécialisée dans la transition bas-carbone. Cette organisation propose de nombreux services de conseils, ainsi qu'une certification des produits et des entreprises. [En savoir plus.](#)

Comex : Comité Exécutif.

CSRD : Présentée par la Commission européenne en 2021 et entrant en vigueur en 2024, la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) vise à harmoniser le reporting extra-financier réalisé par nos entreprises. Plus spécifiquement, elle doit améliorer la disponibilité et la qualité des données rendues publiques. Près de 50 000 sociétés sont concernées par cette directive.

ESG : Environmental, Social and Governance. Ensemble de critères permettant d'évaluer la prise en compte des enjeux liés au développement durable dans le cadre de la stratégie d'une organisation.

Empreinte carbone : Une empreinte carbone est un indicateur permettant d'évaluer le niveau d'émissions de gaz à effet de serre (GES) imputable à l'activité d'un individu, d'une entreprise, d'une municipalité, ou encore d'un État. L'objectif est d'évaluer l'impact environnemental de l'activité concernée. Une empreinte carbone est généralement exprimée en dioxyde de carbone équivalent (CO2e).

ETI : Entreprise de Taille Intermédiaire. Une ETI est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

Grande entreprise : Une grande entreprise est une entreprise qui vérifie au moins une des deux conditions suivantes : avoir au moins 5 000 salariés ; avoir plus de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et plus de 2 milliards d'euros de total de bilan.

GES : Un gaz à effet de serre est un composant gazeux pouvant être naturellement présent dans l'atmosphère ou issu des activités humaines, ayant pour fonction d'absorber et de retenir les rayonnements du soleil en vue de réguler le climat et de rendre la vie possible sur Terre. Les principaux gaz à effet de serre naturels sont la vapeur d'eau (H2O), le dioxyde de carbone (CO2), le méthane (CH4), le protoxyde d'azote (N2O), l'ozone (O3). Les principaux gaz à effet de serre industriels - donc uniquement créés par l'homme - sont les gaz fluorés : les HFC (les hydrofluorocarbures), les PFC (les perfluorocarbures), le SF6 (l'hexafluorure de soufre) et le NF3 (le trifluorure d'azote).

PME : Petite ou Moyenne Entreprise. Une PME compte moins de 250 personnes et a un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Elles incluent la catégorie des microentreprises (MIC) qui occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

RSE : Aussi désignée en tant que Responsabilité Sociale des Entreprises - la RSE désigne l'intégration de préoccupations sociales et environnementales à l'activité d'une organisation, ainsi qu'à la gestion de leurs relations avec leurs parties prenantes.

TPE : Très Petite Entreprise. Les TPE emploient moins de 10 salariés, n'appartiennent pas à un groupe (sauf s'il s'agit d'un groupe de type microentreprise au sens de la LME), ont un chiffre d'affaires ou un total de bilan inférieur à 2 millions d'euros.

SBTi : Initiée en 2015, la Science Based Targets Initiative est un projet à destination des entreprises désireuses de contribuer à limiter le réchauffement climatique. Elles s'engagent ainsi à réduire leur empreinte carbone en se fixant des objectifs de réduction de leurs émissions fondés sur la science. [En savoir plus.](#)

Merci à tous nos partenaires pour leur soutien dans la réalisation de cette étude

Greenly tient également à remercier tous les répondants au questionnaire sur lequel repose cette édition du Baromètre du Bilan GES.

KEEKOFF.

c'OO'L R'OO'F

 impact^{Plus}

 Team for the Planet

 **ESG
connect**
Powered with engagement by greenly

 Finance
Innovation

 **B**
Lab
France

CLIMAX

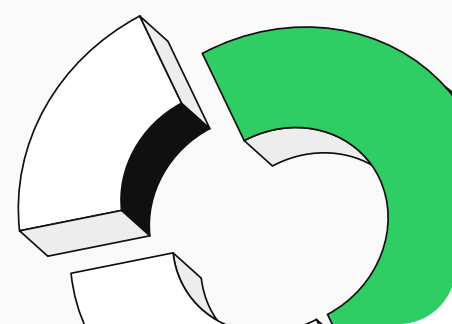
France  Digitale

Provigis

Découvrez la suite climatique qui s'adapte à votre entreprise

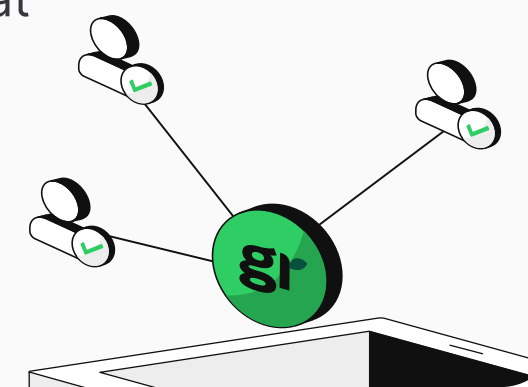
Bilan GES

- ✓ Analyses automatisées et vérifiées par Greenly
- ✓ Tableaux de bord
- ✓ Accompagnement
- ✓ Livrables de communication



Plan d'action

- ✓ Accompagnement stratégie climat
- ✓ Trajectoire de réduction
- ✓ Bibliothèque d'actions
- ✓ Contribution carbone



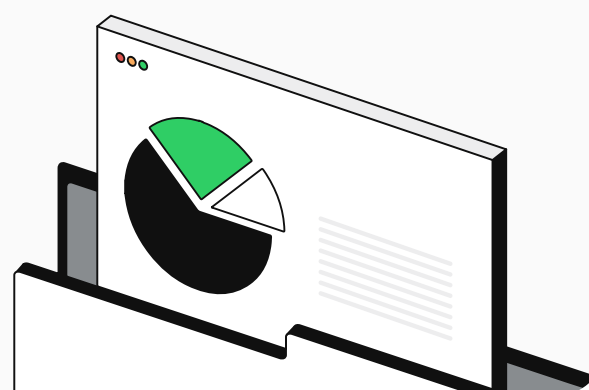
Fournisseurs

- ✓ Questionnaires personnalisables
- ✓ Tableaux de bord fournisseurs
- ✓ Scoring fournisseurs



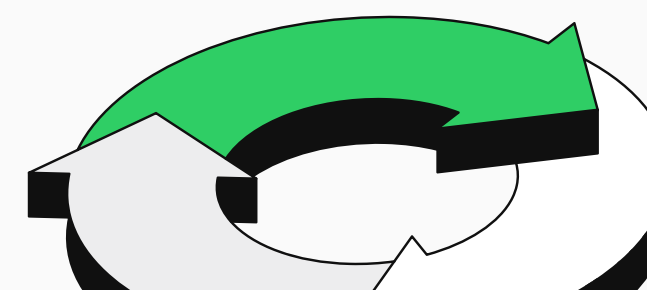
CSRD

- ✓ Analyse de Double Matérialité
- ✓ Collecte de données
- ✓ Pilier ESRS-E1-5
- ✓ Conformité



ACV

- ✓ CO2 et multi-critères
- ✓ Parcours en autonomie
- ✓ Industrialisation de la démarche



Compliance

- ✓ SBTi
- ✓ ISO
- ✓ CDP
- ✓ CBAM
- ✓ Bilan Carbone®
- ✓ Notation Greenly
- ✓ ...



+2500 entreprises nous font confiance

4.6 ★

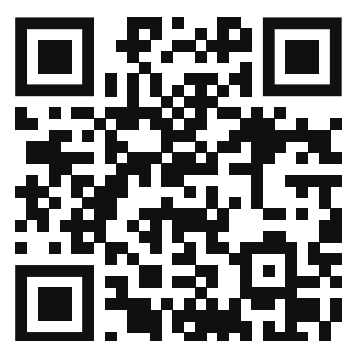
★ On Trustpilot

4.8 ★

On Capterra

4.9 ★

On G2



Rencontrez
notre équipe !



greenly